

MANUEL SUR LES DROITS DE L'HOMME POUR LES ÉLUS LOCAUX ET RÉGIONAUX VOL. 3

Environnement
et développement durable

The Congress

Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

**MANUEL SUR LES DROITS DE L'HOMME
POUR LES ÉLUS LOCAUX ET RÉGIONAUX
VOL.3**

**ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Édition anglaise: *Human rights handbook
for local and regional authorities - Vol.3
Environment and sustainable development*

Toute demande de reproduction ou de traduction de tout ou d'une partie de ce document doit être adressée à la Direction de la communication (F 67075 Strasbourg ou publishing@coe.int). Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée à la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit.

Couverture et mise en page :
www.insecable.com pour le Service de la production des documents et des publications (SPDP), Conseil de l'Europe

© Conseil de l'Europe,
octobre 2022

Imprimé dans les ateliers du
Conseil de l'Europe



Table des matières

AVANT-PROPOS	5
Leendert Verbeek, Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (2021-2024)	5
Harald Bergmann, Porte-parole du Congrès pour les droits de l'homme (2021-2026)	7
POURQUOI UN MANUEL DES DROITS DE L'HOMME SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?	11
POURQUOI DÉFENDRE L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?	12
POURQUOI LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REPRÉSENTE-T-ELLE UN VÉRITABLE ENJEU POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET RÉGIONALES ?	18
CADRE JURIDIQUE COMMUN RELATIF À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	21
COMMENT LES AUTORITÉS LOCALES ET RÉGIONALES PEUVENT-ELLES PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?	26
LES PRINCIPAUX DÉFIS	30
MOBILITÉ ET TRANSPORTS	33
DÉFINITION	34
MESURES	35
RECOMMANDATIONS	45
INFRASTRUCTURES ET LOGEMENT	47
DÉFINITION	48
MESURES	49
RECOMMANDATIONS	63
EMPLOI, INCLUSION ET ÉCONOMIE DURABLE	65
DÉFINITION	66
MESURES	67
RECOMMANDATIONS	77
SENSIBILISATION ET ÉDUCATION	79
DÉFINITION	80
MESURES	82
RECOMMANDATIONS	89
SERVICES ET PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS	91
DÉFINITION	92
MESURES	93
RECOMMANDATIONS	102
STRATÉGIES LOCALES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU CLIMAT	105
DÉFINITION	106
MESURES	107
RECOMMANDATIONS	116
TEXTES DE RÉFÉRENCES ET LECTURES COMPLÉMENTAIRES	119

AVANT-PROPOS



Leendert Verbeek, Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (2021-2024)

Au cours de l'été 2022, certaines régions d'Europe ont connu la pire sécheresse depuis 500 ans, menaçant la santé et la vie des hommes, des animaux et de l'environnement.

Nombreux sont ceux qui se sont demandés si cette sécheresse ne laissait pas entrevoir un avenir dans lequel de telles conditions météorologiques extrêmes deviendraient la norme. Plus important encore, cette sécheresse nous a rappelé qu'un environnement sûr et sain ne doit pas être considéré comme acquis et que le changement climatique n'est pas une possibilité lointaine, mais une réalité qui a un impact sur notre santé, notre bien-être, nos conditions de vie et notre avenir en ce moment même.

Ces dernières années, il y a une tendance croissante à utiliser le système européen de protection des droits de l'homme pour aider à résoudre les problèmes environnementaux. Ainsi, la Cour européenne des droits de l'homme s'est prononcée sur de nombreuses affaires liées à l'environnement, appliquant des concepts tels que le droit à la vie, la liberté d'expression et la vie familiale, et la Convention européenne des droits de l'homme est souvent utilisée par des militants au niveau national pour encourager les gouvernements à prendre de nouvelles mesures.

La résolution historique du 28 juillet 2022 de l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaissant le droit à un environnement propre, sain et durable comme un droit humain universel et la recommandation adoptée le 27 septembre par le Conseil de l'Europe appelant ses 46 États membres à faire de même, au niveau national, donnent un élan supplémentaire aux États pour intensifier la mise en œuvre des obligations et des engagements en matière d'environnement et de droits de l'homme afin de garantir un environnement sain pour tous.

Toutefois, les changements substantiels et urgents requis pour faire face aux crises climatiques, inverser la perte de biodiversité et combattre la pollution de l'air, des sols et de l'eau ne peuvent être réalisés par un seul niveau de gouvernement. Les autorités centrales et locales doivent unir leurs efforts dans une bataille pour sauver la planète, une bataille que nous n'avons pas le droit de perdre pour la survie de l'humanité.

C'est dans cet esprit que le Congrès a décidé de consacrer le troisième volume du Manuel des droits de l'homme pour les élus locaux et régionaux à l'environnement et au développement durable. Il permet de mieux comprendre et donne des exemples concrets de ce que les autorités locales peuvent et doivent faire pour lutter contre le changement climatique, faire respecter le droit de chaque personne à un environnement sûr et assurer un développement durable dans nos collectivités, villes et régions.

Je suis également convaincu que ce manuel peut aider les élus locaux et régionaux à répondre aux attentes élevées que leurs citoyens placent à juste titre en eux pour lutter contre le changement climatique sur la base d'une approche de la protection de l'environnement fondée sur les droits de l'homme.

Je suis fier que le Manuel réponde à une priorité des activités du Congrès pour 2021-2026 en ce qui concerne les questions environnementales et l'action climatique dans les villes et les régions, et qu'il contribue ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. À cet égard, le Congrès a l'intention de promouvoir une « lecture verte » de la Charte européenne de l'autonomie locale et d'explorer les moyens de concrétiser l'engagement des niveaux de gouvernement locaux et régionaux à protéger le droit à un environnement sûr et sain dans un instrument juridiquement contraignant, éventuellement dans un protocole additionnel à la Charte qui garantirait la gouvernance locale en matière d'environnement. C'est précisément ce que le Congrès a recommandé dans sa Résolution et sa Recommandation « Un droit fondamental à l'environnement : un enjeu pour les pouvoirs locaux et régionaux - Vers une lecture environnementale de la Charte européenne de l'autonomie locale », débattues en Octobre 2022.

Engageons-nous à nouveau à défendre le droit à un environnement sûr, propre et durable et coopérons dans notre volonté de sauver la planète pour les générations actuelles et futures.



Harald Bergmann, Porte-parole du Congrès pour les droits de l'homme (2021-2026)

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ». Je souscris à chaque mot de cette citation. Les ressources de la Terre que nous consommons sont prises aux générations futures. Il est donc de notre devoir moral, de notre obligation légale et d'une nécessité absolue de préserver la planète et de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que nos enfants puissent jouir de leur droit à un environnement sûr, sain et durable.

C'est la principale raison pour laquelle l'environnement et le développement durable sont devenus le thème central du troisième volume du Manuel des droits de l'homme pour les élus locaux et régionaux. Mon travail sur ce manuel a également été sous-tendu par ma ferme conviction qu'une bonne gouvernance démocratique à tous les niveaux devrait être fondée sur les principes de protection de l'environnement et de respect des droits de l'homme.

Les autorités locales et régionales ont un rôle essentiel à jouer dans les efforts mondiaux visant à lutter contre la détérioration de l'environnement et le changement climatique. Elles sont les plus proches des citoyens et sont les mieux à même de répondre aux problèmes locaux, agissant dans une grande variété de domaines liés au climat, de la prévention de la pollution à l'amélioration de la gestion des déchets et des systèmes de transport, en passant par la promotion d'une économie circulaire.

Ce manuel vise à nous guider - nous, représentants locaux et régionaux - dans nos efforts pour lutter contre le changement climatique et promouvoir un développement durable fondé sur une approche des droits de l'homme. Il montre que la devise «Penser globalement, agir localement» est particulièrement pertinente pour notre action environnementale.

L'ouvrage est divisé en sept chapitres. Le premier chapitre présente le cadre juridique international des droits de l'homme et de la protection de l'environnement, explique comment les autorités infranationales contribuent à la localisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et couvre les principaux défis rencontrés à cet égard.

Les chapitres II à VII se concentrent sur les principaux domaines de compétences des autorités infranationales liés à la protection de l'environnement, tels que le transport et la mobilité ; les infrastructures et le logement ; l'emploi, l'inclusion et l'économie durable ; l'éducation et la sensibilisation ; les services et les marchés publics ainsi que les stratégies locales pour le développement durable et le climat. Chaque chapitre comprend des exemples de bonnes pratiques environnementales et une série de recommandations spécifiques sur la manière de rendre nos communautés plus saines, plus vertes, mieux informées, plus durables, inclusives, prospères et résilientes.

Je suis reconnaissant aux membres du Congrès et à tous ceux qui m'ont aidé à rédiger ce manuel par leurs réflexions, leurs conseils, leurs contributions et leurs mots d'encouragement. Mes remerciements vont en particulier à l'experte Tatiana Kakara pour son excellente contribution à la rédaction du Manuel. Inspiré par un tel soutien, je continuerai à contribuer aux travaux du Congrès sur la lutte contre les crises climatiques, notamment en renforçant la base juridique d'une coopération multi-niveaux efficace dans ce domaine dans un protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale.

Je vous invite à lire ce manuel, à trouver l'inspiration pour vos politiques en matière d'environnement et de droits de l'homme et à appliquer ses recommandations dans la pratique. L'avenir de notre planète en vaut la peine.



**POURQUOI UN MANUEL
DES DROITS DE L'HOMME
SUR L'ENVIRONNEMENT
ET LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE ?**

POURQUOI DÉFENDRE L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Après la publication des volumes 1 et 2 du Manuel sur les droits de l'homme, consacrés respectivement à la lutte contre la discrimination et aux droits sociaux, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe poursuit son action visant à permettre aux autorités locales et régionales, ainsi qu'à leurs administrations publiques, d'adopter une stratégie qui repose sur les droits de l'homme lorsqu'elles élaborent leurs politiques.

Examiné dans le volume 1, le droit à la non-discrimination appartient à la « première génération » des droits de l'homme, celle des droits civils et politiques. En complément, le volume 2 consacré aux droits sociaux porte sur les droits de la « deuxième génération ». Dans la présente édition, à savoir le volume 3, notre attention se porte sur les droits relatifs à un environnement sain, propre et durable. Il s'agit là d'une catégorie particulière de droits, dans la mesure où elle intègre et englobe les droits de première et de deuxième générations, mais aussi parce qu'elle les dépasse et va également au-delà du cadre des droits individuels pour se concentrer sur des notions plus collectives, comme la société, la population et l'environnement.

Cette troisième génération de droits a été énoncée dans de nombreux documents progressistes du droit international, notamment la Déclaration de Stockholm de 1972 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain et la Déclaration de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement durable, ainsi que, notamment, des droits collectifs et des droits en matière de communication et de participation au patrimoine culturel.

Le présent manuel se concentrera sur les droits relatifs à l'environnement et au développement durable, car un environnement sûr et sain est une condition préalable à la jouissance de tout type de droits.

N'oubliez pas !



L'environnement n'est pas une abstraction, mais bien l'espace où vivent les êtres humains et dont dépendent la qualité de leur vie et leur santé, y compris pour les générations à venir¹.

✘ INFOX

Le changement climatique est un phénomène naturel. La situation n'est pas aussi terrible que certains veulent nous le faire croire. Avec les hivers particulièrement froids que nous avons eus ces dernières années, comment peuvent-ils encore parler de réchauffement climatique ?

✔ FAITS

Cet argument illustre l'absence de compréhension de la nature du problème climatique et de son évolution. Les activités humaines ont, depuis la révolution industrielle, profondément bouleversé notre écosystème. Il existe par exemple un consensus scientifique sur le fait que des gaz à effet de serre sont présents dans l'atmosphère, qu'ils y subsistent durablement et qu'ils entraînent un important réchauffement.

La manifestation concrète du changement climatique ne se vérifie pas nécessairement à un endroit précis, mais lorsque l'on observe le

nombre de situations extrêmes qui se sont produites à l'échelle mondiale, comme les incendies ou les inondations, il s'agit clairement d'un phénomène que nous n'avions jusqu'à présent jamais connu avec une telle intensité. Lorsque l'on examine l'évolution de ces événements à travers le monde, il apparaît que nous sommes clairement confrontés à des phénomènes qui ne laissent aucune place à la tergiversation : on sait que, depuis 50 à 60 ans, le réchauffement climatique s'accroît bien plus vite que le rythme des fluctuations naturelles.

Les phénomènes particulièrement préoccupants observés ces dernières années, tels que la détérioration de l'environnement, le changement climatique, la pollution de l'air et de l'eau, ainsi que la diminution de la biodiversité, ont d'importantes répercussions sur la jouissance des droits de l'homme². Le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a explicitement averti que « [l]a dégradation de l'environnement, les changements climatiques et le développement non durable font partie des menaces les plus urgentes et les plus graves pour la capacité des générations présentes et futures de jouir du droit à la vie »³. La survie des êtres humains est étroitement liée à l'existence d'un environnement sain et sûr, sans lequel nous ne serions même pas en mesure de satisfaire nos besoins fondamentaux. Ce constat met en évidence une interdépendance indéniable entre la vie humaine et la nature, et donc une interconnexion et un lien forts entre l'environnement et nos droits humains. Cette interdépendance a toujours existé mais elle s'est intensifiée au cours des dernières décennies dans nos sociétés mondialisées, où la pollution de l'environnement et l'industrialisation de la production alimentaire contribuent à faire vaciller les frontières entre la vie animale et la vie humaine.

Il convient toutefois de garder à l'esprit qu'il s'agit d'une double interdépendance : comme l'a rappelé la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, « vivre dans un environnement insalubre peut entraîner des violations des droits de l'homme, mais à l'inverse, les droits de l'homme sont aussi la clé pour faire reculer la dégradation de l'environnement et se protéger contre ses conséquences négatives. [...] Il serait en effet impossible de préserver l'environnement sans invoquer les droits de l'homme tels que les libertés d'expression, d'association ou de réunion, le droit à un recours effectif ou le droit à l'éducation, pour ne citer que quelques-uns de ces droits « préalables à l'exercice d'autres droits »⁴. La Recommandation CM/Rec(2022)20 sur les droits de l'homme et la protection de l'environnement, adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 27 septembre 2022, réaffirme les normes relatives aux droits de l'homme – contraignantes et non contraignantes - qui sont liées aux questions environnementales afin d'aider les États membres à s'acquitter de leurs obligations et engagements en matière de respect et de protection des droits de l'homme contre les atteintes liées à des facteurs environnementaux. Elle reflète à la fois les obligations des États de ne pas s'engager dans des activités dont l'impact sur l'environnement peut violer les droits individuels, et leurs obligations positives de protéger ces droits contre les interférences indues causées par l'impact sur l'environnement des activités des acteurs étatiques et non étatiques, y compris les entreprises, et des catastrophes naturelles prévisibles.



L'approche « Une seule santé »

En réponse à cette interdépendance entre les êtres humains, les animaux et l'environnement, et parce que nous partageons tous le même écosystème, l'approche « Une seule santé » a été conçue afin de refléter la nécessité d'initiatives collaboratives, multisectorielles et pluridisciplinaires pour atteindre simultanément la santé humaine, animale et environnementale (Organisation mondiale de la santé).

La pandémie de covid-19 a confirmé la pertinence de l'approche « Une seule santé », illustrant le risque qu'apparaissent des maladies infectieuses capables de se transmettre d'une espèce à une autre.

Sources : <https://www.who.int/news-room/q-a-detail/one-health> ; Ruckert, A. et al., "What role for One Health in the COVID-19 pandemic?" *Canadian Journal of Public Health* 111, pp. 641-644, 2020.

Il est donc internationalement reconnu qu'il est indispensable de veiller à ce que les mesures adoptées à tous les niveaux de gouvernement pour lutter contre le réchauffement climatique soient conformes aux principes des droits de l'homme. C'est pourquoi l'adoption d'une stratégie fondée sur les droits de l'homme est cruciale en matière de protection du climat et de développement durable.

En outre, il en va de notre responsabilité commune, pour les générations futures, d'adopter une stratégie de protection de l'environnement et de développement durable fondée sur les droits de l'homme, ainsi que de mettre en place un écosystème résilient et durable. L'exploitation continue des ressources naturelles, le réchauffement climatique et l'extinction d'espèces constitueront probablement une grave difficulté pour les générations futures. Par conséquent, la protection de l'environnement et le développement durable sont souvent associés aux notions d'équité intergénérationnelle, qui visent à garantir un principe d'équité et de justice d'une génération à l'autre.

Au-delà de ces considérations de principe, nous constatons chaque jour les conséquences concrètes de la détérioration de l'environnement sur la protection des droits de l'homme. Par exemple, la pollution atmosphérique provoque chaque année près d'un demi-million de décès prématurés dans la

seule Union européenne, et elle est responsable de maladies respiratoires telles que l’asthme et les allergies dont souffrent les enfants, comme le montrent les recherches menées dans des crèches et des établissements scolaires en Europe ⁵. La question des ressources en eau est un autre problème très préoccupant, que le changement climatique, l’urbanisation et la pollution aggravent encore : des villes comme Barcelone ou Londres sont déjà confrontées à des pénuries en eau, tandis que des pays du sud comme la Grèce et le Portugal sont frappés par de graves sécheresses et des incendies de forêt. Selon la Commissaire aux droits de l’homme, Mme Dunja Mijatović, toutes ces graves répercussions sur les droits de l’homme, qui découlent de la dégradation de l’environnement, sont ressenties de manière bien plus négative et disproportionnée par les populations défavorisées ⁶, ce qui soulève également des questions en matière d’égalité sociale. Nous assistons par conséquent à des violations de droits humains tels que le droit à la vie, à la santé, au respect de la vie privée et du domicile, auxquelles il ne pourra être remédié que si nous nous concentrons, dans nos actions en faveur des droits de l’homme, sur la protection de l’environnement et l’adoption d’une approche écoresponsable, qui soit centrée sur la protection de la nature.

objectif !

L’objectif du présent manuel est donc de présenter et de synthétiser les actions menées pour promouvoir une stratégie de protection de l’environnement fondée sur les droits de l’homme qui relève de la responsabilité des décideurs politiques locaux et régionaux des États membres du Conseil de l’Europe.



Nous examinons dans les chapitres ci-après un certain nombre d’exemples concrets de la mise en œuvre, par les autorités locales et régionales des États membres du Conseil de l’Europe, de cette stratégie fondée sur les droits de l’homme concernant la protection de l’environnement et la promotion du développement durable.

Dans la mesure où le « droit à un environnement sain » n'est pas uniformément codifié dans l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe, différents systèmes juridiques reconnaissent et appliquent des normes et des dispositions elles aussi différentes. En conséquence, les meilleures pratiques en la matière n'ont pas pu être ventilées par catégories de droits, comme cela avait été le cas dans le volume 2 consacré aux droits sociaux. Nous avons dû faire preuve de créativité pour proposer une catégorisation permettant d'englober le plus grand nombre possible de pratiques environnementales empruntées à différents secteurs. Nous avons ainsi décidé de répartir les différentes pratiques en fonction des secteurs/domaines d'activités suivants :

- ▶ les transports et la mobilité
- ▶ les infrastructures et le logement
- ▶ l'emploi, l'inclusion et l'économie durable
- ▶ l'éducation et la sensibilisation
- ▶ les services et les marchés publics
- ▶ les stratégies locales en faveur du développement durable et du climat

Ce recueil de bonnes pratiques permettra aux lecteurs du présent manuel d'avoir une vue d'ensemble des moyens de rendre nos sociétés plus saines, plus respectueuses de l'environnement, plus durables, plus inclusives, mieux informées, plus prospères et plus résilientes.

Dans le même temps, bon nombre de ces pratiques répondent à l'objectif de la protection de l'environnement selon une approche intersectionnelle, sans pour autant négliger les questions d'égalité et d'équité ni les problématiques auxquelles sont confrontés les citoyens les plus défavorisés. Comme le précise le chapitre d'introduction, la dégradation de l'environnement et le changement climatique affectent plus gravement les groupes les moins privilégiés et les plus marginalisés de nos sociétés. L'accès de l'ensemble de la population à une information sur les meilleures pratiques respectueuses de l'environnement est essentiel. Un grand nombre des pratiques mises en œuvre au niveau local et régional visent à associer tous les groupes de la population à la lutte contre le changement climatique, par exemple à travers la création des « emplois verts », qui contribuent à protéger le climat tout en réduisant le chômage et en favorisant l'intégration.

POURQUOI LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REPRÉSENTE-T-ELLE UN VÉRITABLE ENJEU POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET RÉGIONALES ?

Les défis mondiaux comme la détérioration de l'environnement et le changement climatique exigent, d'une part, une stratégie globale pour trouver des solutions et, d'autre part, l'implication de tous ! Tous les niveaux de gouvernance sont concernés, depuis le simple citoyen jusqu'au cadre international de la coopération entre les États, et les décideurs politiques locaux et régionaux sont des acteurs incontournables de la lutte contre le changement climatique et de la protection de l'environnement. Les autorités locales et régionales ont un rôle essentiel à jouer dans ces initiatives dans la mesure où elles sont les plus proches des citoyens et les plus aptes à répondre aux problèmes locaux. Les autorités locales et régionales ont également des compétences expressément attribuées dans ce domaine, ce qui signifie qu'elles peuvent mener des actions et prendre des mesures spécifiques pour protéger l'environnement, par exemple en empêchant la pollution atmosphérique au niveau local, en améliorant la gestion des déchets et les systèmes de transport ou en favorisant une économie circulaire et une collectivité verte plus inclusive. Ces initiatives de proximité sont fondamentales et « font référence au processus de définition, de mise en œuvre et de suivi des stratégies menées au niveau local pour atteindre les buts et objectifs de développement mondiaux, nationaux et infranationaux. Le changement climatique à l'échelle de la planète se traduit par des phénomènes localisés en fonction de la topographie des lieux et d'autres facteurs environnementaux, économiques et sociopolitiques »⁷.

N'oubliez pas !



La localisation est le processus de définition, de mise en œuvre et de suivi des stratégies menées au niveau local pour atteindre les buts et objectifs de développement mondiaux, nationaux et infranationaux⁸.

Les collectivités locales et régionales, compte tenu de leur proximité avec la vie quotidienne des citoyens, ont un rôle primordial à jouer dans la protection de l'environnement et la promotion du développement durable. Fortes de leurs nombreuses compétences et grâce à une multitude d'activités et de projets dans différents domaines tels que les transports et la mobilité, la gestion des déchets, les infrastructures et l'urbanisme, les services et les marchés publics, ainsi que l'éducation et la sensibilisation des citoyens, elles peuvent contribuer à façonner des collectivités prospères, inclusives, durables et résilientes.

De nombreuses initiatives importantes en matière d'environnement, de climat et de durabilité portent déjà spécifiquement sur le niveau local de gouvernance :

A l'échelle internationale, la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie réunit officiellement la Convention des maires de l'Union européenne et le Pacte des maires, à savoir les deux principales initiatives mondiales menées par des communes et des autorités locales, afin de faire progresser la transition des villes vers une économie peu polluante et plus responsable en matière de lutte contre le changement climatique, et ainsi de démontrer l'impact mondial de ces actions locales. Le Pacte présente un ambitieux programme en faveur d'un changement en soutenant des solutions innovantes et localement pertinentes dans les domaines où les collectivités peuvent exercer une influence déterminante. Ces villes répertorient, mettent en œuvre et contrôlent leurs plans d'action stratégiques et rendent publiques les informations sur les mesures prises et les résultats obtenus⁹.

Auparavant, la Convention des maires de l'Union européenne pour le climat et l'énergie, lancée à l'échelle de l'Union européenne et qui s'est ensuite étendue au-delà de ses frontières, a réuni des milliers de collectivités locales qui se sont spontanément engagées à mettre en œuvre les objectifs climatiques et énergétiques de l'UE. Cette initiative rassemble désormais plus de 9 000 autorités locales et régionales dans 57 pays en s'appuyant sur les forces d'un mouvement multipartite mondial et sur le soutien technique et méthodologique offert par les services spécialisés en la matière¹⁰.

L'Accord des Villes Vertes est une autre initiative de l'Union européenne, lancée en 2019 par la Commission européenne et mise en œuvre avec Eurocités, afin de mobiliser les villes pour qu'elles prennent des mesures environnementales dans cinq domaines spécifiques d'ici à 2030. En souscrivant à cette initiative, les villes s'engagent à améliorer la qualité de l'air et de l'eau, à protéger la biodiversité, à réduire les nuisances sonores et à promouvoir l'économie

circulaire. Elles rendront compte régulièrement de leurs actions, permettant ainsi la diffusion des meilleures pratiques sur l'ensemble du réseau¹¹.

En outre, dans sa recommandation CM/Rec(2022)20, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe encourage ses 46 États membres à consulter les entités infranationales, notamment les villes et les régions, soulignant leur rôle essentiel dans la protection de l'environnement. Il convient également de mentionner sa Recommandation n° R(96)12 sur la répartition des compétences et des responsabilités entre autorités centrales et autorités locales et régionales dans le domaine de l'environnement. Cette recommandation, qui date de 1996, prévoyait déjà des responsabilités et des compétences concrètes pour les collectivités locales et régionales en matière de protection de l'environnement, comme le fait qu'elles soient habilitées à intégrer des critères environnementaux dans leur cahier des charges, à élaborer des stratégies de prévention et de lutte contre la pollution atmosphérique et des cours d'eau, de collecte différenciée des déchets ménagers, de développement des réseaux de transports urbains ou de promotion, de protection et de création d'espaces verts dans le milieu urbain¹².

Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) du Conseil de l'Europe a publié un *Manuel sur les droits de l'homme et l'environnement (2006)*. Le Manuel a été republié en 2012 et le CDDH travaille actuellement à sa mise à jour, et réfléchit à la possibilité d'élaborer un projet d'instrument non contraignant dans ce domaine.



Les objectifs des Nations Unies en matière de développement durable et leur application au niveau local et régional

Les objectifs de développement durable (ODD) regroupent un ensemble de 17 objectifs mondiaux interdépendants conçus comme « la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous ». Ils ont été fixés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015 et doivent être atteints d'ici 2030 (« Agenda 2030 »). Les 17 ODD sont les suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (5) Égalité entre les sexes, (6) Eau propre et assainissement, (7) Énergie propre et d'un coût abordable, (8) Travail décent et croissance économique, (9) Industrie, innovation et infrastructures, (10) Inégalités réduites, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables, (13) Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, (14) Vie aquatique (15) Vie terrestre, (16) Paix, justice et institutions efficaces, (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs.

Tous les ODD contiennent des cibles directement ou indirectement liées au travail quotidien des autorités locales et régionales, dont le rôle ne doit pas se limiter à la simple mise en œuvre de l'agenda. Elles décident des politiques menées, favorisent les changements et constituent le niveau de gouvernance le mieux placé pour relier les objectifs mondiaux aux populations locales et aux réalités territoriales. Il a ainsi été affirmé par les consultations mondiales des Nations Unies que la « localisation » des ODD était un élément fondamental pour le développement de collectivités inclusives durables qui soient en mesure d'unir leurs efforts et de contribuer ainsi à l'efficacité et à la réalisation des ODD sur le plan aussi bien national qu'international. La localisation des ODD concerne à la fois :

- la manière dont les autorités locales et régionales peuvent soutenir la réalisation de l'Agenda 2030 par une action au plus près des citoyens ;
- la manière dont les ODD peuvent servir de cadre à la politique de développement local¹³. Entre autres initiatives, une « Boîte à outils pour la localisation des ODD » a été créée en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

CADRE JURIDIQUE COMMUN RELATIF À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La détérioration de l'environnement et le changement climatique ont rendu plus urgente l'émergence d'une nouvelle génération de droits de l'homme, à savoir le droit à un environnement propre et sûr. La nécessité d'un changement de paradigme, où la protection de l'environnement ne serait plus une simple

mesure politique mais un droit humain autonome, est désormais clairement visible et de nombreux programmes nationaux, régionaux et internationaux ont été renforcés à cette fin.

Il n'existe pas, à ce stade, de définition unifiée d'un tel droit humain et les niveaux de protection varient en fonction des pays. Néanmoins, l'intensification des initiatives en faveur de la reconnaissance d'un droit autonome à un environnement sain, propre, durable et sûr s'est traduite par d'importantes mesures et initiatives prises à tous les niveaux.

Objectif !

Un environnement sain conçu non pas uniquement comme une simple mesure politique, mais comme un droit autonome !



S'agissant du système du Conseil de l'Europe, ni la Convention européenne des droits de l'homme et ses protocoles, ni la Charte sociale européenne ne garantissent expressément le droit à un environnement sain. Toutefois, bien que la Convention européenne des droits de l'homme ne consacre pas un droit à un environnement sain en tant que tel, la Cour européenne des droits de l'homme a été amenée à étoffer sa jurisprudence relative à l'environnement.

L'exercice de certains droits consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme peut être entravé par l'existence d'atteintes à l'environnement et l'exposition à des risques environnementaux. Des droits tels que le respect de la vie privée ou du domicile ont été appliqués par la Cour en matière de nuisances occasionnées par l'urbanisme ou de pollutions industrielles portant atteinte à la santé ou au bien-être des citoyens. La Cour a par ailleurs récemment été saisie de ses toutes premières affaires concernant la lutte contre le changement climatique¹⁴. Dans sa recommandation CM/Rec(2022)20, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe appelle ses 46 États membres à reconnaître, au niveau national, le droit à un environnement propre, sain et durable comme un droit de l'homme et à garantir la jouissance effective des droits et libertés énoncés dans la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et libertés fondamentales et dans la Charte sociale européenne et la Charte sociale européenne révisée,

y compris en matière d'environnement. De plus, l'Assemblée parlementaire du Conseil œuvre déjà à l'élaboration d'un protocole ou d'une convention portant sur la protection de l'environnement¹⁵. Il convient également de saluer la déclaration conjointe de la Géorgie, de la Grèce et de l'Allemagne (en tant que présidences du Comité des Ministres), qui préconise l'élaboration d'un instrument juridique sur l'environnement et les droits de l'homme¹⁶.

✘ INFOX

Les droits à l'environnement ne sont pas susceptibles d'être examinés devant un tribunal.

✔ FAITS

La Cour européenne des droits de l'homme a déjà statué sur des centaines d'affaires relatives à des questions environnementales. La jurisprudence de la Cour assure une protection indirecte du droit à l'environnement en sanctionnant les violations

environnementales qui portent également atteinte aux droits humains reconnus dans la Convention européenne des droits de l'homme.

Le saviez-vous?

LE CADRE JURIDIQUE RELATIF AUX DROITS DE L'HOMME ET À L'ENVIRONNEMENT

Le cadre international

- La **Déclaration de Stockholm** de 1972 (Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, adoptée le 16 juin 1972 à Stockholm) énonce en tant que tout premier principe la responsabilité humaine de protéger l'environnement. Elle énonce le principe selon lequel « [l]'homme porte [...] la responsabilité solennelle de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures ».
- La **Charte africaine des droits de l'homme** et des peuples de 1981, également connue sous le nom de Charte de Banjul (adoptée à Nairobi (Kenya) le 7 juin 1981), prévoit que « [t]ous les peuples ont droit à un environnement satisfaisant et global, propice à leur développement » (article 24).
- La **Convention de Vienne** de 1985 pour la protection de la couche d'ozone, dans laquelle les États conviennent de coopérer aux évaluations scientifiques du problème de l'ozone, d'échanger des informations et d'adopter des mesures pour prévenir les activités qui nuisent à la couche d'ozone. Elle a été complétée par le Protocole de Montréal (1987).



- La **Convention sur la diversité biologique** de 1992 (adoptée à Rio de Janeiro (Brésil) le 5 juin 1992) est conçue comme un outil pratique qui reconnaît que la diversité biologique ne concerne pas seulement les plantes et les animaux, mais aussi les êtres humains. Elle prend également en compte les intérêts économiques, ainsi que l'équité, et met l'accent sur le processus de développement durable.
- La **Déclaration de Rio** de 1992 sur l'environnement et le développement a été adoptée le 16 juin 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Bien qu'aucune de ses dispositions ne traite explicitement des droits de l'homme, certains principes garantissent le droit à un développement équitable, la nécessité d'un accès public à l'information sur les questions environnementales et le droit à une vie en harmonie avec la nature.
- La **Convention-cadre de 1994 des Nations Unies** sur le changement climatique, ratifiée par 197 pays, qui vise à protéger le système climatique contre les interférences humaines « dangereuses », est actuellement mise en œuvre par le Protocole de Kyoto qui fixe des objectifs contraignants pour la réduction des émissions dans les pays industrialisés.
- La **Convention d'Aarhus** de 1998 (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), adoptée le 25 juin 1998 à Aarhus, au Danemark) porte sur l'accès public à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.
- L'« **Étude analytique sur les liens entre les droits de l'homme et l'environnement** » de 2011 (présentée au Conseil des droits de l'homme de l'Assemblée générale des Nations Unies le 16 décembre 2011) est un rapport établi par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui indique qu'il convient que les mesures prises pour lutter contre le changement climatique soient étayées et consolidées par les normes et principes internationaux des droits de l'homme.
- L'**Accord de Paris** de 2016 comporte la première mention des droits de l'homme dans un traité sur le changement climatique/l'environnement mondial. Tous les cinq ans, chaque pays doit présenter un plan d'action national actualisé pour le climat (contribution déterminée au niveau national).
- Les **principes-cadres des Nations Unies de 2018 relatifs aux droits de l'homme et à l'environnement** énoncent les obligations auxquelles les États sont tenus de se conformer en vertu de la législation des droits de l'homme relative à « la jouissance d'un environnement sûr, propre, sain et durable ».

- La **résolution (76/300) de l'Assemblée Générale des Nations-Unies**, adoptée le 28 juillet 2022, déclare que l'accès à un environnement propre, sain et durable est un droit humain universel.
- La **Recommandation CM/Rec(2022)20 sur les droits de l'homme et la protection de l'environnement**, adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 27 septembre 2022, appelle ses 46 États membres à reconnaître, au niveau national, le droit à un environnement propre, sain et durable comme un droit de l'homme.
- La **résolution et la recommandation du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe** sur « Un droit fondamental à l'environnement : un enjeu pour les pouvoirs locaux et régionaux », débattues le 26 octobre 2022, appellent à une lecture environnementale de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Le cadre conventionnel européen

Bien que la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte sociale européenne ne soient pas conçues pour assurer une protection générale de l'environnement en tant que telle, certaines entités et certains instruments juridiques ont été invoqués pour contribuer à faire progresser les questions environnementales :



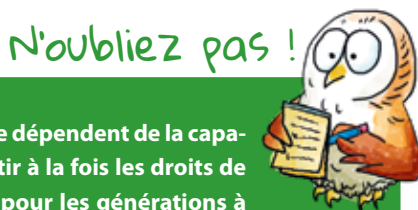
- La **Cour européenne des droits de l'homme**, à ce jour, a statué sur quelque 300 requêtes ayant trait à l'environnement, appliquant des concepts tels que le droit à la vie, la liberté d'expression et le droit à la vie familiale à un large éventail de questions parmi lesquelles la pollution, les catastrophes humaines ou naturelles et l'accès aux droits environnementaux. La jurisprudence de la Cour prévoit une protection indirecte d'un droit à l'environnement en ne sanctionnant que les violations environnementales qui, en même temps, portent également atteinte à d'autres droits de l'homme reconnus dans la Convention.
- La **Charte sociale européenne révisée** « offre indirectement un certain degré de protection en matière d'environnement »¹⁷. Son article 11 reconnaît que « [t]oute personne a le droit de bénéficier de toutes mesures lui permettant de jouir du meilleur état de santé qu'elle puisse atteindre ». Le droit à la santé a été interprété comme incluant le droit à un environnement sain, puisqu'il comprend également les obligations qui imposent aux États de réduire et d'éliminer la pollution environnementale.

- La **Convention de Lugano** de 1993 du Conseil de l'Europe est une convention sur la responsabilité civile des dommages résultant d'activités dangereuses pour l'environnement (également appelée Convention n° 150). Elle vise à instaurer des mesures de prévention et de remise en état, et précise que les dommages peuvent survenir non seulement sur l'environnement lui-même, mais aussi sur les personnes, sous la forme de décès ou de lésions corporelles.
- La **Convention de Berne** sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (adoptée en 1979 à Berne, en Suisse) est le premier traité international visant à protéger à la fois la faune et le milieu naturel, qui réunit un certain nombre de pays pour décider d'actions communes en faveur de la protection de la nature et du patrimoine naturel.
- La **Convention européenne du paysage** (également connue sous le nom de Convention de Florence, adoptée en 2000 à Florence, en Italie) est le premier traité international exclusivement consacré à tous les aspects du paysage européen, puisqu'il englobe les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains, et place les populations au cœur des politiques en matière de paysage.
- L'**Accord européen et méditerranéen** sur les risques majeurs (créé par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en 1987) est une plateforme de coopération dans le domaine des catastrophes naturelles et technologiques majeures, qui couvre la réduction des risques de catastrophe, et en particulier la connaissance, la prévention, la préparation, la gestion des risques et l'analyse post-crise.
- La **Convention de Strasbourg** de 1998 sur la protection de l'environnement par le droit pénal (adoptée le 4 novembre 1998 à Strasbourg, en France) propose un modèle d'harmonisation et de coopération, établissant une politique pénale commune en vue de la protection de l'environnement.

COMMENT LES AUTORITÉS LOCALES ET RÉGIONALES PEUVENT-ELLES PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

L'environnement désigne l'ensemble des conditions extérieures qui ont une incidence sur la vie, le développement et la survie d'un organisme. En d'autres termes, il englobe le milieu physique naturel dont l'humanité est intégralement dépendante dans toutes ses activités¹⁸.

Le développement durable a quant à lui été défini comme un développement qui répond aux exigences du présent sans pour autant compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Il fait référence aux nombreux processus et moyens de parvenir à un caractère durable, qui constitue à son tour un paradigme pour réfléchir à un avenir dans lequel les considérations environnementales, sociétales et économiques soient conciliables avec la recherche d'une meilleure qualité de vie¹⁹.



La vie et le bien-être sur notre planète dépendent de la capacité collective de l'humanité à garantir à la fois les droits de l'homme et un environnement sain pour les générations à venir²⁰.

Les communes et les régions ont déjà fait preuve d'un dynamisme considérable dans ce domaine, notamment en matière de performance et d'efficacité énergétiques, de gestion environnementale et de collecte des déchets, de zones vertes urbaines et d'exploitation durable des sols, de consommation d'eau, d'éco-innovation et d'emploi durable, ainsi que de biodiversité et de modes de transport, et dans bien d'autres domaines encore. Les marchés publics durables et écologiques représentent également un domaine d'action des pouvoirs locaux et régionaux, ce qui suppose de veiller à ce que les produits acquis et les services proposés offrent non seulement un bon rapport qualité-prix, mais qu'ils soient également bénéfiques pour l'environnement, la société et l'économie. Enfin, les « réseaux urbains vert-bleu » (« green blue urban grids ») permettent d'atténuer les effets du changement climatique et les pénuries énergétiques et alimentaires dans le milieu urbain. Ce type d'urbanisme offre davantage de place au développement de la biodiversité, contribue à un cadre de vie plus sain et plus attractif²¹ et rendent les villes plus durables, plus résilientes et plus aptes à résister au changement climatique²².

En Estonie, par exemple, un certain nombre de collectivités locales ont commencé à développer un modèle de commune verte pour transformer leurs activités sur la base du développement durable. Aux Pays-Bas, la ville de Rotterdam a mis en place des camions-bennes électriques, bien moins polluants, pour assurer la

collecte des déchets ménagers²³. La ville de Göteborg en Suède met actuellement en place un nouveau programme pour rendre la ville plus verte au moyen d'un outil de simulation virtuelle de type « double numérique » pour évaluer l'impact des mesures écologiques sur les personnes et les communautés locales. La ville assimile les questions d'écologie à des problèmes sociétaux, car il est nécessaire que l'ensemble de la population et des entreprises locales s'associe au programme pour qu'il produise des résultats. Utrecht (Pays-Bas) a accéléré les investissements dans la stratégie de la ville « Vie urbaine saine pour tous », qui associe l'investissement dans un environnement urbain sain et les infrastructures sociales, tout en sauvant des emplois et en aidant les gens à retourner au travail. La commune de Kinn, en Norvège, en collaboration avec des entreprises municipales et régionales et une start-up, a fait installer un superchargeur pour bateaux électriques, qui est mis à la disposition des citoyens, des entreprises, des sociétés de transport et des navires commerciaux. Cette solution, qui permet de charger une batterie de 20 % à 80 % de sa capacité en un peu plus de 20 minutes, intéresse les grands ports norvégiens de Bergen et d'Oslo. Aux Pays-Bas, la ville de Middelburg a retenu une proposition d'adaptation de ses bâtiments en utilisant l'énergie éolienne, ainsi que de nouvelles conceptions et infrastructures de type réseaux bleu-vert. La maire de la ville a déclaré que « la rénovation des zones urbaines pour les rendre plus vertes et plus évolutives est un élément essentiel de la création de villes à l'épreuve du climat, de nouvelles extensions urbaines et d'autres évolutions »²⁴.

Le saviez-vous?



LE PRIX DE LA CAPITALE VERTE DE L'EUROPE

Le Prix de la Capitale verte de l'Europe est le fruit d'une initiative conçue le 15 mai 2006 à Tallinn, en Estonie, par 15 villes européennes (Tallinn, Helsinki, Riga, Vilnius, Berlin, Varsovie, Madrid, Ljubljana, Prague, Vienne, Kiel, Kotka, Dartford, Tartu et Glasgow) et l'Association des villes estoniennes. Cette initiative a été lancée par la Commission européenne en 2008.

Depuis 2010, une ville européenne est ainsi proclamée chaque année Capitale verte de l'Europe. Ce prix est décerné à une ville qui :

- a systématiquement respecté des normes environnementales élevées ;
- s'est engagée à atteindre des objectifs constants et ambitieux en matière de protection de l'environnement et de développement durable ;
- est en mesure de faire office de modèle et d'inciter ainsi d'autres villes à promouvoir les meilleures pratiques en la matière auprès de toutes les autres villes européennes.

À ce jour, les villes lauréates sont : Stockholm en 2010, Hambourg en 2011, Vitoria-Gastiez en 2012, Nantes en 2013, Copenhague en 2014, Bristol en 2015, Ljubljana en 2016, Essen en 2017, Nimègue en 2018, Oslo en 2019, Lisbonne en 2020 et Lahti en 2021. Toutes ces villes ont été récompensées pour leur remarquables résultats en matière de respect de normes environnementales élevées et pour leur engagement en faveur de la concrétisation d'objectifs ambitieux.

Source : <https://ec.europa.eu/environment/europeangreencapital/>

LES PRINCIPAUX DÉFIS

Au-delà des défis juridiques de la codification et des différentes perceptions des droits de l'homme en matière d'environnement et de développement durable, les collectivités locales et régionales sont confrontées à d'autres difficultés concernant la mise en œuvre d'une stratégie de protection de l'environnement fondée sur les droits de l'homme, dont certaines sont énumérées ci-dessous.

L'ACCÈS À L'EXPERTISE, AU SAVOIR-FAIRE ET À L'AUTONOMIE FINANCIÈRE : les niveaux de gouvernance infranationaux peinent souvent à obtenir les informations, le savoir-faire et les financements nécessaires pour rationaliser les initiatives en faveur du climat et du développement durable lors de l'élaboration de leurs politiques. Il est par conséquent indispensable d'échanger

les meilleures pratiques, de favoriser une communication transparente et d'élaborer des initiatives reproductibles.

LES LIENS ENTRE LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE GOUVERNANCE ET LES QUESTIONS DE TRANSPARENCE : il importe de veiller à ce que les actions et les mesures prises par les villes et les régions soient reconnues et prises en compte au niveau national lorsque des objectifs climatiques tout aussi ambitieux sont fixés par les autorités. Il convient par ailleurs que les acteurs locaux et régionaux aient la capacité et les compétences nécessaires pour contribuer aux objectifs nationaux et européens en matière de climat et de développement durable.

LES DÉFIS RELATIFS À L'INCLUSION DE TOUTES LES COMPOSANTES DE LA SOCIÉTÉ : comme nous venons de le rappeler, la dégradation de l'environnement a de graves répercussions sur les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables et amplifie, en outre, les inégalités, la violence et la discrimination. La plus grande difficulté pour les responsables politiques locaux et régionaux est d'élaborer des politiques qui s'adressent aux citoyens les plus défavorisés et marginalisés et les sensibilisent à ces problèmes, ainsi qu'à une prise de conscience environnementale.

LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE : la question de la responsabilité individuelle représente également un important défi, pour lequel, parallèlement à l'action des autorités locales, la participation des citoyens est essentielle. Une véritable mobilisation et une adhésion concrète de la société civile sont nécessaires pour que l'urgence intergénérationnelle des questions environnementales et climatiques soit comprise et appliquée par tous.

N'oubliez pas !



La protection des droits de l'homme et la promotion de la démocratie peuvent contribuer de manière significative à la sauvegarde de l'environnement, à l'amélioration de l'accès à l'information, à la participation des citoyens à la prise de décision et à l'accès à la justice !



MOBILITÉ ET TRANSPORTS

DÉFINITION

La question de la mobilité constitue l'un des plus grands défis environnementaux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés. En effet, afin de soutenir nos sociétés et nos économies, les citoyens ont besoin d'utiliser des modes de transport variés, comme la voiture, le bus, le train, etc. Ces moyens de transport et d'autres encore laissent leur empreinte sur l'environnement et près d'un quart des émissions mondiales de CO₂ sont causées par le transport de personnes et de marchandises. Il est aujourd'hui crucial de rechercher des solutions de transport durables pour façonner un futur plus respectueux de l'environnement. Les villes et les régions sont aujourd'hui en première ligne face à ce défi, mais il s'agit aussi d'une formidable opportunité pour promouvoir le développement de villes et de régions à faibles émissions de carbone.

De plus en plus de villes relèvent ce défi et élaborent des solutions pour limiter le changement climatique et concevoir des villes respectueuses de l'environnement et du climat. Dans ce chapitre, nous répertorions toutes les actions et initiatives prises par des autorités locales et régionales pour moderniser leurs réseaux de transports publics afin de réduire la pollution atmosphérique, ainsi que toutes les mesures visant à proposer des alternatives de mobilité aux véhicules à fortes émissions, comme les subventions octroyées au niveau local pour l'achat de vélos.

Le saviez-vous?

La pollution atmosphérique par les particules fines est le plus grand risque environnemental pour la santé à travers le monde. La pollution de l'air ambiant et de l'intérieur des habitations entraîne un large éventail de conséquences sur la santé, comme des maladies respiratoires, des maladies cardiaques, des accidents vasculaires cérébraux, des cancers du poumon ou l'apparition de crises d'asthme chez les enfants. En 2020, la pollution atmosphérique a été responsable de plus de 6 millions de décès dans le monde. Les moyens de transport que nous utilisons aujourd'hui ont hélas une grande part de responsabilité dans la pollution de l'air de nos villes.



MESURES



UN RÉSEAU DE TRANSPORT DE RENOMMÉE MONDIALE – BOURGAS (BULGARIE) ²⁵

 *Population* : 202 766 habitants

Bourgas est une ville pionnière en matière de transport urbain en Europe du Sud-Est. Lancé en 2009, le « projet de transport urbain intégré de Bourgas » comporte plusieurs volets et englobe divers segments du transport urbain. Bourgas a pour ambition de transformer intégralement le réseau de transport urbain existant et d'améliorer considérablement les services proposés en matière de transport.

La ville a mis en place un plan d'investissement concret visant à moderniser sur le moyen terme son réseau de transports en commun et à renforcer son efficacité énergétique par divers moyens. Ce réseau de transport intégré s'accompagne d'autres mesures visant à promouvoir les modes de transport alternatifs et à diminuer les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux activités de transport : un service de vélos en libre-service, de nouvelles pistes cyclables (plus de 30 km) et des itinéraires pédestres, une rénovation des passages piétons et un nouveau système de gestion du stationnement. Une fois que tous ces aspects du projet seront mis en place, la ville lancera une vaste campagne de sensibilisation du public pour promouvoir à la fois le nouveau réseau de bus et d'autres modes de transport conviviaux. Le projet de transport intégré améliorera l'attractivité des transports publics en augmentant l'accessibilité et la capacité de transport de passagers, tout en réduisant la durée des trajets. Il renforcera par ailleurs les fonctions métropolitaines de la ville de Bourgas et contribuera de manière significative à la réduction des émissions de CO₂ et de la pollution atmosphérique. À ce jour, les résultats montrent que l'émission de plus de 1 500 tonnes de gaz à effet de serre a été évitée et que l'utilisation des transports publics a augmenté : en 2013, 33,6 millions de déplacements par jour ont été effectués sur les transports publics.

Contact

✉ Ruska Boyadzhieva – Responsable de projet spécialisée, ville de Bourgas (Bulgarie)
r.boyadzhieva@burgas.bg



L'ART ET LE RÉSEAU DE TRANSPORTS PUBLICS, STATION D'ART « DUBULTI » – COMMUNE DE JŪRMALA (LETTONIE)

 *Population* : 49 687 habitants

En 2015, l'accord de coopération de prêt entre le conseil municipal de Jūrmala et la société par actions d'État « Latvijas dzelzceļš » et l'accord de coopération avec la Fondation « Forum de la culture » ont été conclus afin de créer un espace de présentation d'œuvres d'art contemporaines dans la gare ferroviaire de Dubulti en activité. Actuellement, la gare artistique « Dubulti » assume deux fonctions : elle donne accès à l'art contemporain à ses citoyens et visiteurs et offre des services de transport publics. Ainsi, elle met non seulement en œuvre la nouvelle initiative New Bauhaus de l'Union européenne, qui vise à préserver les bâtiments existants et à offrir une fonction supplémentaire, mais elle constitue également une étape en faveur de la préservation de l'environnement urbain et d'un développement durable et respectueux de l'environnement.

L'une des plus anciennes lignes ferroviaires de Lettonie, Riga-Tukums, a été ouverte en 1877, et cette même année, la gare de Dubulti a été inaugurée. La gare de Dubulti est en activité depuis 144 ans et reste aujourd'hui encore l'une des principales gares ferroviaires de Jūrmala. La liaison Riga-Dubulti a été la première ligne ferroviaire électrifiée de Lettonie, ouverte en 1950. Le bâtiment actuel de la gare a été édifié en 1977. Il s'agit d'un bâtiment de style moderne qui, de par son laconisme et son espace, peut parfaitement accueillir des expositions d'art contemporain.

À mesure que la révolution numérique réduit le nombre de services sur place, de nombreuses gares perdent peu à peu de leur utilité et les bâtiments risquent dans un proche avenir de ne plus être exploités. Ainsi, afin de conserver la fonction de base du bâtiment existant et de le préserver, une galerie d'art a été aménagée au sein de la gare de Dubulti, où les passagers peuvent désormais acheter leur billet de train et profiter de l'exposition en attendant leur train. La gare artistique « Dubulti » est un parfait exemple de la manière de concrétiser le Pacte vert pour l'Europe et de promouvoir des transports publics respectueux de l'environnement, en adaptant des bâtiments existants à des fonctions nouvelles et innovantes, tout en leur donnant un nouvel élan plutôt que de construire de nouveaux bâtiments.

La gare artistique « Dubulti » est en Europe la seule galerie d'art contemporain située dans une gare ferroviaire en activité. Grâce aux expositions d'art et autres

événements qui y sont organisés, cette gare est devenue un lieu atypique de la vie publique et des événements culturels de Jūrmala, qui bénéficie ainsi d'une renommée internationale. L'édifice a accueilli des expositions telles que l'exposition internationale d'art contemporain « Transferts / Entre souvenir et imagination », l'exposition de réalité virtuelle de l'artiste Gints Gabrāns « Grand Final Opening » et, dans le cadre de la Biennale internationale de Riga RIBOCCO1, l'exposition interactive « The Sensorium : un laboratoire pour la décélération du corps et une nouvelle politique des sens » (sous la direction de Solvej Helweg Ovesen). La gare artistique « Dubulti » accueille également des séances annuelles de lecture de proses contemporaines. Lors de ces événements, chaque visiteur de la gare peut participer à la création en commun d'œuvres en prose. La gare artistique « Dubulti » accueille chaque année en moyenne trois ou quatre expositions artistiques, ainsi qu'un large éventail d'événements thématiques et d'ateliers créatifs pour les enfants et les adultes.

Contact

✉ Ieva Šponberga, Responsable du service de développement des activités touristiques et commerciales, Conseil municipal de Jūrmala (Lettonie)
Tél. : +37/126 39 93 42
ieva.sponberga@jurmala.lv



PROGRAMME DE MOBILITÉ URBAINE DURABLE ET PARTICIPATION CITOYENNE – KRUŠEVAC (SERBIE) ²⁶

 **Population** : 127 429 habitants

Kruševac est la première ville de Serbie à avoir adopté un Plan de mobilité urbaine durable (SUMP – Sustainable Urban Mobility Plan) 2017-2030, sur la base de la méthodologie de l'Union européenne, avec la participation de différentes parties prenantes locales. La participation des citoyens dès le début du processus de planification a été particulièrement importante, permettant à la ville de recueillir des idées intéressantes, dont la mise en œuvre ne nécessite pas d'importantes dépenses et peut contribuer à améliorer considérablement la qualité de vie des citoyens, ce qui est le principal objectif du SUMP.

Le document a été rédigé conformément à la méthodologie de l'Union européenne relative au SUMP et diverses parties prenantes ont été associées, par le biais de groupes de travail, d'ateliers, d'enquêtes et d'autres événements de sensibilisation. L'élément déclencheur du processus de développement du SUMP a été la Semaine européenne de la mobilité (#MobilityWeek) de 2015, laquelle a

été pour la première fois intégralement ponctuée d'événements visant à promouvoir des mesures pérennes et diverses activités tout au long de la semaine et de la célébration de la Journée sans voiture. À cette occasion, le centre-ville avait, pendant toute la durée de l'événement, été fermé à la circulation automobile en soirée. Compte tenu des réactions très positives suscitées par l'initiative, ce dispositif de circulation a été appliqué et étendu lors de l'événement les années suivantes et, en 2019, le centre-ville a été fermé à la circulation automobile tous les jours en soirée de mi-avril à mi-octobre. Ainsi, les citoyens, mais également les responsables décisionnels et les urbanistes ont pu voir à quoi ressemble le centre-ville lorsqu'il n'est pas ouvert aux véhicules, et comment un même espace peut être utilisé de manière différente. Cette même année, une enquête a été menée auprès des citoyens sur le thème « Comment imaginez-vous le centre-ville en 2021 » ; onze options différentes, allant de la transformation du centre-ville en une zone piétonne au maintien de la situation actuelle, ont ainsi été formulées. Du fait que l'année 2021 marque le 650e anniversaire de la fondation de Kruševac, la reconstruction de la place centrale de la ville a été planifiée. Les résultats de l'enquête ont été publiés sur le site internet de la ville. Un concours public a ensuite été annoncé, après quoi la documentation du projet a été préparée. L'achèvement des travaux est prévu dans un avenir proche. À la différence de l'aspect antérieur du centre-ville, l'espace destiné aux piétons et aux cyclistes sera désormais plus vaste, la zone piétonne existante sera agrandie et reliée à la place centrale, les trottoirs ont été élargis et des itinéraires tactiles ont été aménagés. Des pistes cyclables ont été créées et des places de stationnement sur la voirie sont supprimées. Un parking public a été construit.

Contact

✉ Jelena Nikolić, Experte régionale mobilité urbaine durable (Conférence générale des villes et communes SKGO), conseillère pour la mobilité urbaine durable et l'efficacité énergétique, Ville de Kruševac (Serbie) • jelena.nikolic@krusevac.rs



LA CAMPAGNE « I DRIVE GREEN » – COMMUNE DE KRISTIANSAND (NORVÈGE)

 **Population** : 111 634 habitants

« I Drive Green » est une campagne annuelle de sensibilisation et d'information menée par la commune de Kristiansand au nom de l'Autorité des transports de la communauté urbaine de Kristiansand. Depuis son lancement en 2010, quelque 14 000 personnes y ont participé. Elle vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la santé publique et à limiter la pollution locale.

Cette campagne consiste en un concours individuel, pour lequel les participants déclarent leurs déplacements respectueux de l'environnement, et en un autre concours pour lequel de grandes et petites entreprises privées et publiques se confrontent pour être les plus performantes en matière de déplacements verts. La commune collabore avec divers ambassadeurs du monde sportif et de la sphère publique pour sensibiliser et mobiliser le plus grand nombre possible de participants. Des points sont attribués comme indiqué ci-après, selon les trajets effectués à pied, à vélo ou en transports en commun, ainsi que par journée sans voiture ou par mois sans déplacement aérien :

- ▶ 1 point : un trajet à pied, à vélo ou en bus/train (par exemple pour se rendre de son domicile à un magasin ou sur son lieu de travail) ;
- ▶ 2 points : un aller-retour à pied, à vélo ou en bus/train (par exemple pour faire l'aller-retour domicile-travail) ;
- ▶ 3 points : journée sans voiture (quel que soit le jour de la semaine), ce qui signifie que vous ne conduisez pas vous-même et n'êtes pas passager dans une voiture ou un taxi ;
- ▶ 15 points : un mois sans aucun déplacement aérien.

Les points sont comptabilisés dans une « application verte » spécifique ou sur un site internet²⁷. Un « indicateur de durabilité » calcule ensuite la probabilité que les participants soient en mesure de respecter un comportement durable semaine après semaine (12 points par semaine). 180 points au minimum sont nécessaires pour conserver ce caractère durable pendant toute la durée de la campagne. Une courbe de durabilité se dessine ainsi de jour en jour, en fonction du nombre de points obtenus par le participant. Des lauréats sont désignés dans les différentes catégories à la fin de la campagne.

Contact

✉ Anne Ramm, conseillère en mobilité, commune de Kristiansand (Norvège)
Tél. : +47/458 37 091 • aenne.ramm@kristiansand.kommune.no



LA PROMOTION DES TRANSPORTS URBAINS NON MOTORISÉS – SARAGOSSE (ESPAGNE) ²⁸

 **Population** : 666 880 habitants

Partout en Europe, les villes prennent désormais des mesures concrètes pour promouvoir le cyclisme grâce à une série de mesures visant à rendre le choix du vélo plus pratique, plus attrayant et plus sûr. Saragosse a ainsi réalisé d'impressionnants progrès en la matière, partant d'un faible niveau

initial. Cette progression a été le fruit d'un certain nombre d'initiatives, comme la multiplication des pistes cyclables ou la mise en place d'un service de location de vélos.

Pour promouvoir les moyens de transport non motorisés comme le vélo, il ne suffit pas de recommander leur utilisation : il faut aussi créer les infrastructures nécessaires et adopter d'autres mesures susceptibles d'être acceptées par les citoyens. Tout le monde doit pouvoir utiliser son vélo pour se déplacer en ville en toute sécurité et sans devenir un obstacle pour les piétons. C'est la raison pour laquelle diverses mesures de promotion et de sensibilisation du public ont été élaborées, parallèlement à la mise en place d'infrastructures, pour intégrer et encourager le vélo en tant que moyen de transport urbain. Deux de ces mesures sont les suivantes :

- ▶ Le réseau de pistes cyclables a été étendu, passant de 13 780 kms en 2003 à 104,145 kms en 2011, incluant l'aménagement de voies cyclables distinctes. La séparation des pistes cyclables se fait à l'aide de pièces en polyéthylène qui permettent de concilier la circulation sur route et sur voie cyclable tout en garantissant un drainage adéquat de la voirie.
- ▶ Un système public de location de vélos a été lancé. Ce mode de déplacement constitue désormais un moyen de transport alternatif pour les habitants de Saragosse. Le service Bizi a été lancé le 28 mai 2008 et compte actuellement 130 stations et un parc de 1 300 vélos.

Selon les données de la Commission européenne de 2014, environ 41,5 % des habitants de Saragosse se déplacent à vélo : 9,8 % de manière quasi quotidienne, 9,5 % au moins une fois par semaine et 7,4 % le week-end.

Contact

✉ Jesus Giménez Pérez, commune de Saragosse (Espagne)
Tél. : +34/976 72 42 00 | dpto-ecologiaurbana@zaragoza.es


N'oubliez pas !

Tout le monde ne peut se déplacer à vélo et les transports en commun ne sont pas toujours accessibles à tous. Nous devons faire en sorte que les bus, tramways et métros soient accessibles au plus large public possible, y compris aux personnes handicapées. Il importe par ailleurs de veiller à ce que ces espaces soient sûrs pour les femmes.





LA MOBILITÉ INTELLIGENTE – VIENNE (AUTRICHE)

 **Population :** 1 897 000 habitants

Les questions relatives à la mobilité et aux transports sont au cœur des préoccupations des Viennois, dans la mesure où elles tiennent une place essentielle pour la qualité de vie des citoyens et constituent un élément important du succès d'un lieu d'activité économique. La Ville intelligente de Vienne permet une mobilité confortable, sûre, sans obstacle et abordable pour tous, y compris les personnes qui n'ont pas de voiture personnelle. Les transports individuels motorisés représentent la part la plus importante des émissions de gaz à effet de serre, entraînent une augmentation de la pollution environnementale (consommation de matières premières, polluants atmosphériques et nuisances sonores) et monopolisent une part considérable de l'espace public. C'est la raison pour laquelle les questions de mobilité et de transport doivent être envisagées de manière globale dans l'esprit de la Ville intelligente. Les conditions préalables pour y parvenir sont un développement urbain compact et le renforcement de transports publics performants afin de répondre aux besoins d'une métropole en pleine croissance en termes de mobilité. La Ville de Vienne a fait le choix, pour sa politique de transports, de la « mobilité intelligente ».

Cette démarche vise, d'une part, à offrir aux Viennois la possibilité de se déplacer rapidement, en toute sécurité et confortablement et, d'autre part, à veiller à ce que la circulation soit conçue de manière à être compatible avec les principes d'une ville et respectueuse de l'environnement. Toute circulation qui n'est pas nécessaire doit être évitée. À l'avenir, l'objectif est de parvenir à ce que 80 % des déplacements soient effectués par des moyens respectueux de l'environnement, comme les transports en commun, le vélo ou la marche. À Vienne, le S-Bahn, le U-Bahn, le tram et le bus sont l'épine dorsale d'une mobilité respectueuse de l'environnement et transportent quotidiennement quelque 2,6 millions de passagers. À ces transports publics s'ajoute une gamme de minibus, de centrales de taxis et de micro-transports en commun. Les transports publics doivent par conséquent être une priorité de la politique de transport.

Une infrastructure de transport fonctionnelle est également une condition essentielle au développement économique. En réponse à la crise du coronavirus, Vienne se concentre sur des investissements intelligents et créateurs d'emploi au sein des infrastructures de transport. Les pistes suivantes sont particulièrement intéressantes en termes de création d'emplois et de valeur :

- ▶ un réseau de transport interurbain doté de tramways à grande vitesse ;
- ▶ l'extension et le renforcement des lignes de tramway dans l'espace urbain ;

- ▶ la promotion des tramways également dans les centres-villes afin de mettre en œuvre la directive sur les véhicules propres et le réaménagement de la voirie ;
- ▶ l'expansion et la création de parcs de vélos électriques également dans les zones périurbaines et la densification du réseau ;
- ▶ des mesures d'incitation ciblées pour les prestataires de covoiturage (obligation de domaine d'activité par appel d'offres) ;
- ▶ la modernisation et l'extension du réseau City Bike Wien dans les quartiers périphériques.

Ces mesures ont pour objectif de réduire de moitié le nombre des trajets domicile-travail effectués en voiture d'ici à 2030, notamment par la réduction à long terme des possibilités de stationnement dans les espaces publics, mais également par la participation de Vienne à la construction de parkings relais en Basse-Autriche. Pour plus d'informations, voir le site <https://www.wien.gv.at/regierungsabkommen2020/smart-city-wien/smart-mobilitat/>.

Contact

✉ Ulli Sima, conseillère municipale responsable de l'innovation, de l'urbanisme et de la mobilité de la ville de Vienne (Autriche)
 ulli.sima@wien.gv.at



LA PLANIFICATION COMMUNE DES TRANSPORTS LOCAUX – BRISTOL (ROYAUME-UNI)

 *Population* : 535 907 habitants

La qualité de l'air est une priorité fondamentale pour toutes les villes d'Europe. Toutefois, compte tenu de la forte interaction avec tous les autres aspects de la vie urbaine, parvenir à garantir une qualité de l'air optimale est pour les villes une mission relativement complexe. La ville de Bristol offre plusieurs exemples de la manière dont la qualité de l'air d'une collectivité peut être améliorée. Le Plan de gestion de la qualité de l'air de Bristol fait désormais partie de la planification commune des transports locaux et couvre l'ensemble de la ville de Bristol. La ville a ainsi mis en œuvre un important programme de réglementation, d'investissement, de gestion des autoroutes et de sensibilisation en vue de réduire la pollution liée aux transports urbains.

La ville de Bristol est parvenue à améliorer la gestion de la circulation et à limiter la pollution atmosphérique dans les zones de contrôle de la qualité de l'air, ainsi qu'à réduire les embouteillages et à améliorer l'accessibilité, la durabilité et la qualité de vie des habitants. En termes d'information et de sensibilisation des citoyens, Bristol s'emploie à faire participer ses habitants aux questions environnementales et communique par divers moyens des informations sur la qualité de l'air. Grâce à un nouveau site web de consultation baptisé Citizen Space, la ville consulte régulièrement les citoyens lorsqu'il est envisagé de modifier les plans d'action sur la qualité de l'air ou lorsque le périmètre de la zone de contrôle de la qualité de l'air est modifié.

Contact

✉ Cllr Kye Dudd, conseiller pour les transports et la connectivité, Ville de Bristol (Royaume-Uni)
Tél. : +44/11 79 03 67 01



« MADRID EN MOUVEMENT » – MADRID (ESPAGNE)

 **Population** : 6 668 865 habitants

La ville de Madrid, qui souhaite réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 65 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990, et atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050, est l'une des villes les plus avancées d'Europe en matière de transition écologique. Cette ambition inclut des projets visant à transformer l'ensemble de Madrid en une zone à faibles émissions et à promouvoir la micromobilité et la mobilité partagée.

Grâce à sa stratégie « Madrid 360 » en faveur de la durabilité environnementale, qui comprend plus de 200 mesures visant à améliorer la qualité de l'air, ainsi que des mesures de limitation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, Madrid contribue activement à la localisation du Pacte vert pour l'Europe. Citons pour exemples de son action l'expansion spectaculaire du service BiciMad, un service public de location de vélos électriques, et les premières lignes de bus électriques gratuites de la ville, à savoir les lignes Zéro (zéro émission, zéro coût pour les usagers), qui circulent depuis près d'un an dans le centre de la capitale. Ces évolutions, ainsi que les nouveaux aménagements pour les piétons et les cyclistes et la zone à faible pollution atmosphérique, démontrent que la ville est en bonne voie pour atteindre

ses objectifs relatifs au climat, tout en favorisant la mobilité et les transports publics durables.

Contact

✉ Francisco de Borja Carabante Muntada, conseiller, délégué au secteur de l'Environnement et de la Mobilité, Ville de Madrid (Espagne)
ag.ambientemovilidad@madrid.es



LES BUS ÉCONOMES EN ÉNERGIE – ÉDIMBOURG (ROYAUME-UNI) ²⁹

 *Population : 537 000 habitants*

Dans le cadre d'une stratégie globale visant à réduire la pollution atmosphérique à Édimbourg et dans les communes voisines, l'entreprise Lothian Buses a investi massivement dans des dispositifs destinés à réduire l'impact environnemental de ses véhicules, contribuant ainsi au respect de l'engagement du conseil municipal d'Édimbourg de réduire les émissions de carbone de 42 %. Lothian Buses a collaboré avec Volvo pendant quatre années pour importer la technologie des bus hybrides en Écosse. Ces bus hybrides combinent le fonctionnement sur batterie et au diesel, ce qui signifie que leurs moteurs ont un fonctionnement plus performant, plus souple et plus silencieux que ceux des bus conventionnels.

Les 15 premiers bus hybrides de la ville d'Édimbourg ont été mis en service en 2011 sur l'une des lignes de liaison entre la capitale et les banlieues les plus fréquentées de la ville. Ces bus fonctionnent avec une consommation de carburant inférieure de 35 %, ce qui équivaut à une réduction des émissions de CO₂ de 600 tonnes par an sur cette seule ligne. À la fin de l'année 2014, Lothian Buses exploitait 65 bus hybrides, circulant dans les zones les plus polluées d'Édimbourg, et 20 nouveaux bus hybrides à deux étages étaient en commande.

Contact

✉ Claire McVicar, responsable en matière d'environnement, Lothian Buses
cmcvcicar@lothianbuses.co.uk

RECOMMANDATIONS



- **CHOISISSEZ** une entreprise de transport écologique pour l'offre de transport public de votre commune ou région (c'est-à-dire une entreprise utilisant des bus électriques ou hybrides).
- **ENCOURAGEZ** l'utilisation du vélo en aménageant des pistes cyclables sécurisées ou en créant un système de partage de vélos.
- **AMÉLIOREZ** l'attractivité des transports publics, notamment par une meilleure accessibilité et une plus grande capacité en nombre de passagers.
- **ENCOURAGEZ** la mobilité partagée comme le covoiturage lorsque les transports publics ne sont pas accessibles.
- **METTEZ EN PLACE** des mesures incitatives visant à promouvoir l'utilisation des moyens de transport respectueux de l'environnement, par exemple des concours individuels et des récompenses (comme cela a été fait en Norvège).
- **LIMITEZ** l'utilisation des véhicules motorisés dans les centres-villes pendant les week-ends.
- **ENCOURAGEZ** la marche à pied en mettant en place un système de récompenses associant les petites entreprises locales, qui proposeraient des remises sur la base d'une certaine distance parcourue à pied.



INFRASTRUCTURES ET LOGEMENT

DÉFINITION

Les infrastructures sont l'épée à double tranchant de la lutte pour la préservation de l'environnement. Elles sont en effet, d'une part, destinées à permettre le transport de personnes et de marchandises mais, d'autre part, servent le plus souvent à dominer la nature et à en extraire des ressources. La manière dont nous aménageons les espaces dans lesquels nous évoluons, en construisant des bâtiments et autres infrastructures humaines, a un impact irréversible sur notre environnement naturel. C'est pourquoi, pour bien appréhender le changement climatique, il nous faut également comprendre les effets des infrastructures et de l'habitat sur l'environnement. L'augmentation de la population mondiale s'accompagne d'une augmentation considérable de la densité et de la dimension de ces infrastructures. Il est par conséquent nécessaire de trouver des solutions pérennes pour aménager des espaces dans lesquels les hommes et la nature pourront cohabiter durablement.

Cette sous-partie présente l'ensemble des initiatives relatives à la reconstruction et à la rénovation de bâtiments publics, de rues et d'infrastructures générales pour les rendre plus « écologiques », plus performants sur le plan énergétique, plus respectueux de l'environnement et plus résistants dans le temps.

Rappelez-vous !




Il importe de tenir compte des inégalités sociales et raciales pour appréhender et traiter les questions de consommation d'énergie. Des études ont montré que les quartiers les plus modestes ont une consommation d'énergie au mètre carré bien plus élevée, notamment en raison de la mauvaise isolation des logements.

MESURES



QUARTIER À FAIBLE ÉMISSION DE CARBONE – VARSOVIE (POLOGNE) ³⁰

 *Population : 1 765 000 habitants*

La ville de Varsovie prévoit la création d'un quartier à faible émission de carbone, inspiré de modèles existants comme le quartier d'Hammarby à Stockholm³¹. Il s'agira d'un projet de planification, d'édification de bâtiments, de transports, de gestion des eaux usées et de gestion des déchets à haut rendement énergétique, le premier du genre en Pologne.

Le projet propose des solutions en faveur de l'efficacité énergétique, de la protection de l'environnement naturel et de la réduction des gaz à effet de serre. Il intègre les questions relatives à la planification urbaine, aux réseaux énergétiques, à la construction immobilière, aux transports, aux déchets, à la gestion de l'eau et au traitement des eaux usées. Le succès de projets de quartiers à faibles émissions de carbone (réseaux bleu-vert) menés dans d'autres pays a encouragé les acteurs de Varsovie à concevoir un projet similaire. La ville prévoit de financer ce projet sur des fonds municipaux et externes et elle espère bénéficier d'un cofinancement européen. Le projet n'en est qu'à ses débuts et sa mise en œuvre complète devrait prendre une dizaine d'années. Compte tenu du fait que les normes énergétiques sont fréquemment révisées, il s'agira d'un véritable défi pour la ville de Varsovie de satisfaire aux dernières exigences en la matière lorsque le projet sera finalisé dans 10 à 15 ans.

Contact

✉ Marcin Wróblewski, Spécialiste en chef du service des infrastructures,
municipalité de la ville de Varsovie (Pologne)
mwroblewski@um.warszawa.pl



UN MODE DE VIE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉCONOME EN ÉNERGIE DANS L'HABITAT COLLECTIF – VALMIERA (LETTONIE)

 *Population : 24 868 habitants*

Valmiera est l'une des villes lettones les plus actives en matière de promotion de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments résidentiels. La plupart de ses 167 immeubles de logements collectifs ont été construits

pendant les années soviétiques et dans les années 1990. Toutefois, 50 % de ces bâtiments ont fait l'objet d'une rénovation complète de leurs façades, ce qui a permis d'améliorer considérablement leurs performances énergétiques et de restaurer les structures techniques des bâtiments, afin que la durée de leur exploitation puisse être prolongée en toute sécurité.

La rénovation des immeubles de logements collectifs est un important défi en Lettonie. La plupart de ces immeubles sont des copropriétés et, par conséquent, les propriétaires des appartements doivent approuver le financement des mesures de rénovation communes. Il convient toutefois de noter que les propriétaires d'appartements avaient déjà procédé à la rénovation de dix immeubles à Valmiera avant la mise à disposition en 2009 d'une importante aide des Fonds structurels de l'Union européenne pour améliorer la performance énergétique des immeubles de logements collectifs.


Les aides municipales de cofinancement ont depuis 2013 largement contribué à la rénovation des bâtiments. Elles ont également ciblé activement et convaincu les habitants de la ville de lancer des projets d'efficacité énergétique pour les immeubles résidentiels, avec un cofinancement de 50 % sur les Fonds européens.

Contact

✉ Liga Biezina, spécialiste en communication environnementale, Service de l'identité commune et des relations publiques, Conseil municipal de Valmiera (Lettonie)
liga.biezina@valmiera.lv



SYSTÈME DE GESTION ADAPTATIVE DES FEUX DE CIRCULATION EN FAVEUR DES CITOYENS – BELGRADE (SERBIE)

 **Population** : 1 374 000 habitants

La ville de Belgrade s'est engagée dans le projet triennal « Acquisition d'équipements, conception et mise en place d'un système de gestion adaptative des feux de circulation à Belgrade »³², par la modernisation du système de signalisation lumineuse de 322 intersections du réseau routier de la ville. La mise en place de ce système de gestion adaptative de la circulation par zones devrait permettre d'améliorer considérablement le fonctionnement du système de circulation et bénéficier aussi aux citoyens en termes d'environnement et de sécurité. Le projet est actuellement mis en œuvre sur 95 intersections.

Le dispositif de régulation adaptative des feux de circulation utilisé à Belgrade emploie les dernières technologies dans ce domaine. Les régulateurs de feux de circulation SX se caractérisent en effet par le fait qu'ils prennent en charge la technologie 1 Watt des diodes des feux de circulation, ce qui représente la plus grande économie d'énergie réalisable. Un grand nombre d'intersections de la ville, à savoir 274 d'entre elles, seront régulées par le système central. À de brefs intervalles, en fonction des variations de densité de circulation enregistrées par les capteurs, le fonctionnement du dispositif de régulation des feux de circulation est optimisé et vise à obtenir des temps de trajet plus courts et à réduire les embouteillages. Les capteurs locaux seront mis en place sur 48 intersections, où le choix de certaines approches concernant les intersections sera déterminé en fonction de la détection de véhicules aux abords de chaque intersection. Ce système a notamment pour caractéristique de donner la priorité aux transports en commun. Chaque tramway sera équipé d'une unité Stream embarquée (On Board Unit), qui utilise la fonction GPS pour déterminer la position et un réseau mobile pour transmettre les données au système central. Une fois traitées par le système central, ces données sont transmises au dispositif de régulation des feux de circulation, qui fait alors passer le feu au vert pour donner la priorité aux tramways.

Les principaux avantages de la mise en place du système de gestion adaptative du trafic par zones sont les suivants : l'utilisation efficace des capacités existantes ; le renforcement de la fiabilité du système de gestion ; l'incitation à utiliser les transports en commun, grâce à la réduction des temps de trajet du fait qu'ils ont la priorité (de même que certaines catégories précises de véhicules) ; une efficacité énergétique plus élevée grâce à une consommation électrique réduite ; un impact positif sur l'environnement par la réduction des nuisances sonores et des émissions de gaz d'échappement en créant des flux de circulation présentant un minimum d'arrêts et en réduisant le temps passé sur le réseau urbain ; le renforcement du niveau de sécurité des citoyens en donnant la priorité aux véhicules des services d'urgence ; l'amélioration des paramètres de fluidification du trafic ; la réduction du temps de trajet ; la limitations des arrêts ; la réduction des émissions de gaz d'échappement et des nuisances sonores ; la réduction des coûts, ainsi que le transport des usagers et prestataires de services de Belgrade. Les répercussions pour les citoyens se traduisent par : une réduction du temps de trajet pour l'ensemble des déplacements motorisés, ce qui permet aux usagers de gagner du temps (10 à 15 %) ; la possibilité pour les piétons d'utiliser des poussoirs d'annonce, ce qui optimise leur temps d'attente aux feux de circulation ; la priorité donnée aux véhicules d'urgence, ce qui

augmente considérablement le niveau de sécurité pour l'ensemble des citoyens, puisqu'elle réduit le temps d'intervention des services d'urgence ; la réduction des émissions de gaz nocifs produits par le trafic routier, ce qui a une incidence sur l'environnement pour tous les citoyens.

Contact


✉ Ognjen Todorović, responsable du Service de la mobilité urbaine, Ville de Belgrade (Serbie)
ognjen.todorovic@beograd.gov.rs

Le saviez-vous?

La pénurie de logements peut entraîner une augmentation de la pollution atmosphérique liée à la mobilité. Plus les logements sont éloignés des lieux de travail, plus les voitures seront utilisées pour les trajets entre les uns et les autres.



LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL LE LONG DU FLEUVE DAUGAVA – JEKABPILS (LETTONIE)

 **Population** : 40 790 habitants (de la nouvelle commune de Jekabpils au 1^{er} juillet 2021)

Les communes de Jekabpils, Koknese et Ogre, situées le long du fleuve Daugava, ont mis en place un projet visant à préserver, protéger et valoriser de manière durable leurs principaux monuments de patrimoine culturel et naturel : le château de Krustpils dans la ville de Jekabpils, les ruines du château médiéval de Koknese et le sanatorium d'Ogre. Par leurs efforts, ces villes ont obtenu des résultats remarquables, parvenant à préserver les valeurs historiques et à renforcer le tourisme tout en protégeant l'environnement.

Ce projet a permis une restauration durable et respectueuse de l'environnement de trois sites du patrimoine historique :

- ▶ la rénovation du château de Krustpils, en particulier le bâtiment principal, la façade et la cour, ainsi que la reconstruction de la fontaine et du jardin ;

- ▶ les travaux de conservation et de valorisation des ruines du château de Koknese, monument culturel d'État ;
- ▶ la restauration de la toiture du sanatorium d'Ogre et des peintures murales d'A. Čirulis et la création de l'infrastructure du parc naturel d'Ogres Zilie Kalni.

En particulier, le château de Krustpils a connu la restauration la plus importante de son histoire. Des peintures murales du XVIII^e siècle ont ainsi été restaurées et une exposition sur l'histoire de la ville a été aménagée dans sept salles du château. Au deuxième étage du bâtiment, les pièces historiques ont été rénovées afin d'y accueillir des événements culturels. Le jardin du château a également été restauré, et dispose désormais d'une fontaine à son emplacement de l'époque. La commune de Jēkabpils a investi dans la restauration de la salle de chasse et la garde-robe, ainsi que dans du mobilier pour les salles d'enseignement.


Pour les investissements effectués dans ces établissements, il est veillé à ce que les bénéfices socio-économiques l'emportent sur les coûts d'entretien des établissements, puisque les activités prévues favorisent la préservation durable des sites du patrimoine culturel et naturel ainsi que leur exploitation et leur fréquentation sur le long terme. Le projet soutient divers secteurs de l'économie et assure ainsi le développement des entreprises locales, une augmentation des recettes municipales et une plus grande fréquentation de ces sites et destinations. Le projet a permis d'améliorer considérablement la qualité de l'environnement et de la vie des habitants, ainsi que la satisfaction des visiteurs.

Contact

✉ Inese Vitola, responsable de projet, commune de Jekabpils (Lettonie)
Tél. : +371/65 20 74 23
inese.vitola@jekabpils.lv



« ZOOEZ SUR VOTRE TOIT » : CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À L'ISOLATION DES COMBLES – ANVERS (BELGIQUE) ³³

 **Population** : 1 042 000 habitants

La campagne « Zoomez sur votre toit » a utilisé une carte satellite thermographique de la ville pour sensibiliser les habitants d'Anvers à l'importance de la performance énergétique des foyers et de l'isolation des combles. Lancée en 2009, la campagne permet aux habitants de « zoomer » sur leur

propre toit. Les différentes couleurs qui apparaissent sur la carte illustrent la qualité d'isolation des toitures, le bleu et le vert étant les isolations les plus performantes, et l'orange et le rouge, les moins efficaces. Pour compléter cette carte, accessible sur un site internet interactif, la ville d'Anvers organise des ateliers, offre des conseils personnalisés sur les financements disponibles pour les propriétaires et propose un ensemble d'outils afin d'accompagner les citoyens vers une meilleure performance énergétique de leurs logements. Ces ateliers permettent également que le projet soit connu par autant de citoyens que possible, y compris ceux qui n'ont pas accès à internet.

Sensibiliser les citoyens à l'importance de l'isolation des combles n'est qu'une première étape. La ville et les autorités régionales se sont associées pour accorder des subventions aux propriétaires souhaitant faire installer une nouvelle isolation. Une aide plafonnée à 10 EUR/m² d'isolation est ainsi proposée, dont 6 EUR sont versés par la région et 4 EUR par la ville. Des mesures d'incitation supplémentaires sont également prévues pour la pose d'isolants biologiques. Un abattement fiscal de 30 % est également appliqué au niveau fédéral, afin de réduire le coût financier de ces travaux. La ville dispense par ailleurs des conseils sur les prêts verts, qui ont vocation à financer des projets d'économie d'énergie dans les logements. Pour les habitants d'Anvers, ces aides sont plafonnées à 10 000 EUR par logement et à 50 000 EUR pour les propriétaires de plusieurs logements. Les habitants désireux d'être plus éco-responsables trouveront dans ces prêts une solution intéressante, avec des taux d'intérêt relativement faibles, voire inexistantes, et un remboursement échelonné sur 60 mois. En mai 2012, 1 500 prêts verts avaient été accordés.

Diverses études ont montré que la campagne « Zoomez sur votre toit » était particulièrement populaire auprès des habitants d'Anvers. Le projet a entraîné une augmentation significative des demandes de subventions pour des travaux d'isolation, de diagnostics énergétiques et de prêts écologiques ; la carte thermographique est un excellent outil pour renforcer et compléter la politique de la ville d'Anvers en matière d'urbanisme et de protection de l'environnement. Au total, 423 603 m² de toits ont ainsi été isolés, ce qui a mis la ville sur la bonne voie pour garantir qu'à l'horizon 2020 les logements de tous ses habitants seraient mieux chauffés. La ville a choisi de renouveler le projet en 2013-2014, en y apportant des améliorations techniques telles qu'une meilleure résolution. Depuis, d'autres villes de Belgique, ainsi que cinq autres en France et une en Allemagne, suivent l'exemple d'Anvers, ce qui

présage, dans certaines parties de l'Europe, une diminution des livraisons de charbon en décembre.

Contact

✉ Luc Redig, coordinateur de projet, ville d'Anvers (Belgique)
luc.redig@stad.antwerpen.be

Le saviez-vous?



En 2019, le chauffage a été le principal poste de consommation d'énergie des ménages, représentant 64 % de leur consommation totale. C'est donc précisément là qu'il faut réduire nos dépenses énergétiques.

L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE VENTSPILS ET SA SALLE DE CONCERT – VENTSPILS (LETTONIE)

 Population : 37 057 habitants

Grâce au projet « Construction d'un bâtiment à faible consommation d'énergie pour l'école de musique de Ventspils et sa salle de concert », lancé dans le cadre d'un appel d'offres ouvert aux projets financés par le mécanisme de mise en enchères, la ville a fait l'acquisition d'un bâtiment unique. Les étudiants et le personnel enseignant de l'école de musique de Ventspils travaillent maintenant dans un bâtiment à la pointe de la technologie conçu et construit en tenant compte des processus éducatifs. L'école est complétée par une salle de concert acoustique, baptisée « Latvija ».

Outre la valeur éducative et artistique qu'offre le projet, le bâtiment propose 13 solutions pour une faible consommation d'énergie, qui en font l'un des bâtiments de Lettonie les plus respectueux de l'environnement.

- ▶ une récupération d'énergie particulièrement efficace des systèmes de ventilation, où jusqu'à 85 % de l'énergie utilisée pour le chauffage de l'air est récupérée ;
- ▶ un système de ventilation décentralisé : les pièces utilisées de façon ponctuelle sont équipées d'un dispositif de ventilation mécanique qui

réagit aux niveaux de CO₂ à l'intérieur des pièces et assure leur chauffage et leur climatisation ;

- ▶ une ventilation hybride : la grande salle, le petit salon et le hall d'entrée utilisent une ventilation naturelle qui remplace la ventilation mécanique pendant les périodes de faible fréquentation. Les flux d'air naturels sont alimentés par des circuits géothermiques où l'air est chauffé pendant les mois d'hiver et refroidi en été. Cette solution permet de réduire la consommation d'énergie tant pour le chauffage que pour la climatisation ;
- ▶ des solutions d'isolation thermique très efficaces : les murs extérieurs, le toit et les planchers du bâtiment ont été construits en respectant les principes d'un bâtiment passif. Les ponts thermiques à l'intérieur du bâtiment ont été évités autant que possible et les murs extérieurs sont réalisés avec des matériaux de construction massifs, qui permettent d'utiliser l'inertie thermique ;
- ▶ des fenêtres hautes performances : les fenêtres à triple vitrage permettent de minimiser les pertes de chaleur ;
- ▶ des fenêtres de toit laissent entrer une lumière naturelle dans la salle principale, limitant ainsi la consommation d'électricité pendant la journée ;
- ▶ un système de contrôle intelligent permet une gestion précise et rationnelle du bâtiment ainsi qu'un ajustement rapide aux besoins des utilisateurs ;
- ▶ des systèmes d'information sur l'heure et les conditions météorologiques : des écrans d'information affichent des données relatives à la température, aux niveaux de CO₂, au taux d'humidité et à l'heure ;
- ▶ un système de contrôle des stores : couplé avec les systèmes de climatisation et de contrôle de l'éclairage, ce système permet de régler l'éclairage et la température à l'intérieur du bâtiment en fonction de la lumière du jour et de la position du soleil par rapport à l'horizon ;
- ▶ le système de contrôle de l'éclairage (Digital Addressable Lighting Interface, DALI) offre diverses options pour le contrôle automatique et manuel de l'éclairage interne et externe du bâtiment ;
- ▶ un système de climatisation : deux écrans dans le hall d'entrée affichent des informations en temps réel sur les paramètres de performance énergétique, la consommation d'énergie et les conditions climatiques à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment ;
- ▶ des systèmes d'enregistrement de la consommation d'énergie, comme des relevés à distance des consommations d'eau et d'électricité ;

- ▶ un système de pompes à chaleur : l'énergie géothermique fournie par les pompes à chaleur est l'une des principales sources d'énergie pour les systèmes de chauffage et de climatisation du bâtiment.

Contact

✉ Raido Blumbergs, chef du Service d'étude des investissements, Institution du Conseil municipal de Ventspils « Komunālā pārvalde » (Lettonie)

Tél. : +371/63 62 42 69

kom.parvalde@ventspils.lv



LOGEMENTS DU PATRIMOINE À FAIBLE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE – TAMPERE (FINLANDE) ³⁴

 Population : 343 625 habitants

La ville de Tampere soutient des actions visant à renforcer l'efficacité énergétique des logements de son patrimoine tout en aidant les jeunes à acquérir les compétences techniques nécessaires à la réalisation de ces travaux. En montrant aux résidents qu'il est possible d'améliorer les performances énergétiques de ces bâtiments, l'initiative crée de l'emploi pour les jeunes ayant acquis cette qualification et permet aux résidents les plus âgés de rester plus longtemps dans leur logement.

La réglementation nationale finlandaise précise que toute rénovation importante d'un logement doit s'accompagner d'une amélioration de son efficacité énergétique. Cette exigence crée cependant un certain nombre de difficultés pour les personnes âgées qui vivent dans des logements anciens du patrimoine historique de Tampere. En effet, pour pouvoir continuer à vivre de manière autonome dans ces logements, elles ont souvent besoin de les rendre plus accessibles et plus simples à entretenir, par exemple en augmentant la taille d'une salle de bain ou de toilettes. Or, ces exigences supplémentaires en matière d'efficacité énergétique sont difficiles à respecter en raison de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et du fait que les matériaux modernes ne sont pas toujours compatibles avec des bâtiments anciens. Il est par ailleurs difficile d'obtenir des informations sur la manière de rendre ces bâtiments anciens plus économes en énergie tout en préservant leur valeur. Outre ces problèmes auxquels sont confrontées les personnes âgées, tous les résidents de logements anciens du patrimoine historique doivent faire face à d'importants coûts énergétiques et ces bâtiments peu performants sur le plan énergétique

entraînent des répercussions négatives sur l'environnement. Les habitants plus jeunes de Tampere préfèrent vivre dans des logements plus récents, alors même que la construction de nouveaux logements génère davantage de déchets que la rénovation de logements anciens.

À l'origine, un projet « Patrimoine architectural de la région de Tampere » a été lancé, rassemblant diverses organisations, des établissements scolaires, des centres de formation, des professionnels et des entreprises pour rechercher de nouvelles idées sur la façon de rénover des bâtiments du patrimoine historique de la ville tout en préservant leur valeur. Le projet était géré par Ekokumppanit Oy (EcoFellows Ltd), une société à but non lucratif codétenue par la ville de Tampere. Parmi les activités du projet figuraient des expositions et des ateliers destinés à encourager les gens à entretenir les bâtiments historiques, la présentation d'un éventail de solutions et la sensibilisation à la valeur des bâtiments anciens et la gestion d'une base de données en ligne sur les différentes méthodes permettant de rendre les logements anciens plus écoénergétiques, ainsi que d'apprendre aux habitants à effectuer eux-mêmes certaines petites réparations, comme le calfeutrage des fenêtres.

En 2013, 1 262 personnes avaient assisté à diverses réunions et événements et la base de données en ligne comptait près de 1 000 visites par mois. Grâce à ce programme, les résidents de logements anciens ont ainsi été mieux informés sur la manière de réaliser certaines réparations et sont désormais en mesure de trouver des ouvriers qualifiés. Ce programme permet donc à ces résidents de rester chez eux plutôt que d'aller dans des établissements de soins, ce qui améliore leur qualité de vie et permet par ailleurs de réaliser des économies sur les coûts des établissements publics de soins.

Contact

✉ Service du logement, ville de Tampere (Finlande)

Tél. : +358/356 56 11

asuntotoimi@tampere.fi



LA MISE EN PLACE D'UN ÉCLAIRAGE À BASSE CONSOMMATION DANS LA RUE JOMAS – JŪRMALA (LETTONIE)

 Population : 49 687 habitants

Entre 2019 et 2021, le conseil municipal de Jūrmala a mis en œuvre le projet LUCIA du programme Interreg 2014-2020 de la région de la mer Baltique.

Le projet LUCIA a réuni 11 partenaires de sept pays de la région de la mer Baltique et aidé des communes de cette région à exploiter l'énorme potentiel des solutions d'éclairage urbain économes en énergie. Les partenaires de LUCIA ont équipé six villes de la région de la mer Baltique d'un éclairage LED moderne afin de leur démontrer concrètement l'efficacité de cet éclairage. Les six sites pilotes du projet sont situés à Albertslund (Danemark), Hambourg (Allemagne), Jūrmala (Lettonie), Porvoo (Finlande), Saint-Pétersbourg (Russie) et Tallinn (Estonie). Ainsi, dans la rue Jomas de Jūrmala, l'éclairage de près d'un kilomètre de la rue piétonne centrale a été rénové. Une centaine de lampadaires ont été remplacés et des capteurs de mouvement intelligents ont été installés en septembre 2021.

La rue Jomas, la rue piétonne centrale de Jūrmala, est un espace de rencontre et une zone de promenade et de loisirs appréciée des habitants et des visiteurs. La rue accueille environ trois millions de personnes par an, et offre une multitude de cafés et de restaurants, ainsi que d'autres services. Les principales caractéristiques de ce site (pilote) sont les suivantes :

- ▶ un itinéraire piétonnier d'environ 1,1 km ;
- ▶ l'itinéraire piétonnier de la rue Jomas est situé dans le centre-ville, à proximité de la gare « Majori » ;
- ▶ l'organisation chaque année du « Festival de la rue Jomas » pour célébrer cette rue piétonne ;
- ▶ la rue piétonne est fréquentée par les touristes et les habitants de la ville de Jūrmala car elle compte de nombreux cafés, restaurants et hôtels.

Actuellement, cette rue piétonne compte 109 lampadaires (3 ampoules Na x 70W), qui offrent un éclairage inefficace et obsolète. Les objectifs du projet de site pilote sont les suivants :

- ▶ rendre la rue Jomas plus attrayante pour les habitants et les touristes ;
- ▶ mettre en place un éclairage intelligent ;
- ▶ réduire la consommation en énergie en remplaçant l'ancien éclairage.

La rue Jomas a été choisie comme site expérimental compte tenu de son importance pour le développement de Jūrmala. L'amélioration de l'éclairage public profitera non seulement aux habitants, mais aussi aux touristes, puisque la rue Jomas est l'une des plus anciennes du centre-ville de Jūrmala et compte de nombreux restaurants, terrasses en été, hôtels et cafés, ainsi que des spectacles musicaux. 109 lampadaires seront remplacés par des ampoules LED à faible consommation d'énergie, ainsi que des dispositifs d'éclairage connectés à des

capteurs de mouvement, qui réguleront l'intensité de l'éclairage en fonction du flux de piétons et permettront de réaliser des économies d'électricité lorsque personne ne circule dans la rue Jomas. Les investissements réalisés resteront la propriété de la commune de Jūrmala pendant au moins cinq années après la fin du projet, dans la mesure où la commune est propriétaire du terrain et des infrastructures existantes sur le site pilote du projet « rue Jomas ». Toute l'infrastructure d'éclairage est entretenue et gérée par la société d'éclairage municipale Jūrmalas gaisma Ltd. ; la pérennité des aménagements réalisés sur le site pilote sera par conséquent assurée.

Contact

✉ Ieva Šponberga, chef du Service de développement du tourisme et des activités commerciales, commune de Jūrmala

Tél. : +371/26 39 93 42

ieva.sponberga@jurmala.lv

De plus amples informations sont disponibles sur la page d'accueil du projet :

<https://lucia-project.eu/>



BÂTIMENTS INTELLIGENTS ET DURABLES – VALENCE (ESPAGNE) ³⁵

 **Population** : 834 000 habitants

Dans le cadre des projets « Valence ville intelligente », la ville propose un projet visant une gestion plus moderne et plus efficace d'un maximum de 194 bâtiments et équipements municipaux. Il est prévu d'installer dans tous ces espaces municipaux des capteurs environnementaux intérieurs et extérieurs de manière à mesurer la pollution atmosphérique et lumineuse, la température et le taux d'humidité, notamment. Des capteurs de consommation d'énergie et d'eau doivent par ailleurs être installés afin de promouvoir une meilleure consommation d'énergie et ainsi de réaliser des économies.

Cette initiative concernera spécifiquement des installations sportives, des musées et des marchés municipaux, ainsi que des établissements scolaires. Le projet inclura 58 installations sportives, permettant une meilleure gestion : de l'entretien, des réservations des terrains et des activités, ainsi que des capteurs de présence pour contrôler l'accès. Ce dispositif améliorera les services proposés et contribuera à une plus grande accessibilité et à un meilleur confort pour les usagers. Pour 22 musées et monuments, le projet prévoit le lancement d'une plateforme de billetterie en ligne et d'un système d'affichage dynamique de contenus, ainsi que des fonctionnalités

de géolocalisation et de réalité augmentée. Pour 16 marchés municipaux, il est prévu de proposer de nouveaux services en ligne au moyen d'une plateforme dont bénéficieront les clients, les commerçants et les gestionnaires. Enfin, 98 établissements scolaires publics disposeront d'une plateforme de sensibilisation aux questions environnementales destinée à la communauté éducative, qui comportera des services en ligne et des applications (via l'application de la ville). D'autres établissements scolaires privés souhaitant participer à l'initiative pourront y être associés.

Contact

✉ Sandra Gómez López, conseillère en matière d'urbanisme, ville de Valence (Espagne)
Tél. : +34/962 08 41 47
Contacta.vlci@valencia.es



LA CARTOGRAPHIE DES ARBRES – BILA TSERKVA (UKRAINE) ³⁶

 **Population** : 209 238 habitants

La commune de Bila Tserkva s'efforce de créer un habitat sûr, écologique et agréable pour le bien-être de ses habitants, mais cherche également à leur faire découvrir l'environnement et les infrastructures écologiques de ville. Parmi ces efforts figure la création d'une carte interactive originale des espaces verts de la ville – « Bila Tserkva, ville verte intelligente ». Cette carte est disponible à la fois sur les ordinateurs personnels et sous forme d'application pour smartphone.

La carte permet aux utilisateurs de découvrir le « passeport » d'un arbre, c'est-à-dire son essence, son âge, son état et une photographie. Elle permet par ailleurs d'ajouter facilement n'importe quel arbre dans la base de données et de contribuer à l'élaboration de projets d'aménagement paysager à court et à long terme. Les autorités locales encouragent activement les citoyens à participer aux activités d'aménagement paysager afin de créer conjointement une société qui soit plus agréable à vivre pour tous.

Contact

✉ Smart green БЦ, Bila Tserkva city, Sheptyrkogo st. 2
Tél. : +380/456 39 94 82
djkg@bc-rada.gov.ua



UN ARBRE, UNE NAISSANCE – VILLE DE MONACO (MONACO)

 *Population* : 38 350 habitants

Lancé en 2008 à l'initiative du conseil municipal, ce programme de reboisement est emblématique de la politique environnementale de la mairie de Monaco. Le projet s'inscrit dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la campagne « Plantez pour la planète » parrainée par S.A.S. le Prince Albert II et visant à planter un milliard d'arbres.

Le principe est simple : pour chaque naissance enregistrée en Principauté, la mairie de Monaco s'engage à planter un arbre près de Monaco (Cap d'Ail, La Turbie, etc.). Chaque année, autant d'arbres que d'enfants nés au cours de l'année précédente sont plantés, en collaboration avec l'Office national des forêts de France et les communes voisines.

En 2020, l'opération a compté plus de 12 000 arbres plantés par la mairie.

Contact

✉ Jérôme Bonnin, rédacteur, Service du domaine communal - commerce, halles et marchés,
Ville de Monaco
jbonnin@mairie.mc

RECOMMANDATIONS



- **ENCOURAGEZ** l'efficacité énergétique dans l'habitat, mais également dans les bâtiments publics par la rénovation et une meilleure isolation ;
- **CHOISISSEZ** des entrepreneurs qui utilisent des matériaux durables, comme le ciment neutre en carbone, et qui construisent des bâtiments respectueux de l'environnement en réutilisant des matériaux de bâtiments plus anciens ;
- **AUGMENTEZ** la proportion de la végétation dans votre commune ou votre région en plantant des arbres, en créant ou en agrandissant les espaces verts ;
- **ENCOURAGEZ** les toits végétalisés, accessibles aux personnes qui vivent dans le bâtiment, non seulement pour les plantes classiques mais également en tant que jardins d'abeilles, ou comme jardins potagers pour promouvoir les aliments locaux et cultivés sur place ;
- **DÉVELOPPEZ** des infrastructures agro-alimentaires adaptées qui utilisent des sources d'énergie renouvelables, comme des lampes à LED alimentées par des panneaux solaires ;
- **RÉNOVEZ** les bâtiments qui intègrent davantage de végétation, comme les bâtiments dont les murs extérieurs sont végétalisés, ou les centres-villes qui disposent de davantage d'espaces verts ;
- **ENCOURAGEZ** la création d'itinéraires piétonniers – en effet, avoir davantage d'arbres et moins de voitures est bénéfique à la fois pour le climat et pour la santé mentale des citoyens.



EMPLOI, INCLUSION ET ÉCONOMIE DURABLE

DÉFINITION

Une économie verte peut contribuer à la création de meilleurs emplois, promouvoir l'inclusion sociale et faire reculer la pauvreté. Elle se définit comme une « économie à faible émission de carbone, économe en ressources et socialement inclusive »³⁷. Il importe par conséquent d'établir un lien étroit entre l'emploi et l'inclusion sociale dans toute stratégie de développement durable. L'emploi est non seulement un enjeu sociétal, mais aussi un défi environnemental. En effet, la création d'une économie durable implique la création d'opportunités en matière d'emploi afin de façonner un avenir meilleur et plus respectueux de l'environnement, qui soit inclusif pour tous. Les économies durables reposent sur un lieu précis, ainsi que sur des partenariats public-privé dont l'objectif commun est de faire émerger des opportunités économiques pour tous, dans un souci de prospérité partagée.

Toutes les actions présentées dans cette partie concernent la création d'opportunités en matière d'emploi et, plus généralement, d'initiatives en faveur du climat qui incluent tous les membres de la société, y compris les moins privilégiés, et par exemple les emplois verts.

Le saviez-vous?



LE CONCEPT DE CROISSANCE VERTE

La croissance verte désigne le fait de favoriser la croissance économique et le développement, tout en continuant de préserver les ressources et les écosystèmes environnementaux dont dépend notre bien-être. Grâce à des politiques vertes, nous pouvons créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, tout en respectant l'environnement.

Bien que des emplois puissent être perdus dans certains secteurs, ces pertes seront plus que compensées par de nouvelles opportunités. Par exemple, pour chaque emploi supprimé dans les industries énergivores et polluantes, des emplois seront créés dans les secteurs verts émergents tels que les énergies renouvelables.

MESURES



L'ALLIANCE EMPLOI-ENVIRONNEMENT – BRUXELLES (BELGIQUE) ³⁸

 *Population* : 174 383 habitants

La revalorisation de l'environnement peut être source de création d'emplois. C'est dans cet objectif que le Gouvernement bruxellois a créé en 2010 l'Alliance Emploi-Environnement (AEE), une approche participative et intégrée qui vise à faire de la valorisation de l'environnement un levier de croissance économique et de création d'emplois pour les habitants de Bruxelles.

L'AEE a soutenu le développement de 200 initiatives dans quatre secteurs économiques porteurs : la construction durable (depuis 2011), l'eau (depuis 2012), l'alimentation durable et les ressources et déchets (depuis 2013). Le budget total alloué à l'AEE s'élève à 23 millions EUR pour les quatre années de sa mise en œuvre (2011-2014). Les axes construction durable, eau, ressources et déchets et alimentation durable ont bénéficié respectivement d'environ 60 %, 20 %, 10 % et 10 % de ce budget. L'AEE poursuit trois objectifs :

- ▶ développer l'emploi pour les habitants de Bruxelles, y compris pour les personnes les moins qualifiées ;
- ▶ redynamiser l'économie bruxelloise en stimulant certains secteurs porteurs en termes d'activité économique et d'emploi et en soutenant leur développement en faveur d'une transition vers davantage de durabilité et de compétitivité ;
- ▶ améliorer le bilan environnemental de la Région bruxelloise.

Une évaluation de l'AEE réalisée fin 2014/début 2015 a mis en évidence la pertinence des objectifs poursuivis et l'utilité de la dynamique qui avait été initiée, ainsi que la volonté globale des différents acteurs de poursuivre cette initiative, quoiqu'avec certaines améliorations.

Contact

✉ Bruxelles Environnement, Avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles
Tél. : +32/(0)27 75 75 75



PLAN DE GESTION LOCALE INCLUSIVE DES DÉCHETS – ČAJETINA (SERBIE)

 **Population** : 14 745 habitants

Le dialogue ouvert sur les stratégies de gestion locale des déchets permet d'inclure et d'impliquer les différents points de vue des habitants et des touristes. La commune de Čajetina a élaboré un plan de gestion locale des déchets pour la période 2019-2028³⁹ avec pour principal objectif de créer des conditions permanentes et durables pour offrir un environnement de qualité aux citoyens et à tous ses visiteurs. Le plan apporte d'importants changements au processus d'élimination de tous les types de déchets produits dans la zone urbaine, rurale, touristique et de transit de la commune. Il prend en considération toutes les spécificités de la commune de Čajetina et les suggestions recueillies dans le cadre d'un dialogue ouvert avec un grand nombre de parties prenantes, de résidents et de touristes.

Le plan de gestion des déchets de la commune de Čajetina met l'accent sur la prévention des déchets, la gestion responsable de l'ensemble des déchets et leur réutilisation en tant que ressource. Les évolutions qu'il entraîne portent sur le développement des infrastructures communales, l'acquisition d'équipements collectifs, le perfectionnement des procédés technologiques d'élimination de tous les types de déchets, la prise en compte des comportements de l'ensemble des acteurs de la chaîne, à savoir depuis la production jusqu'à l'élimination des déchets, ainsi que la répartition des responsabilités de toutes les parties prenantes, notamment un renforcement de la responsabilité des citoyens et des entreprises. Lors de l'élaboration du plan, les opinions de l'ensemble des parties prenantes ont été recensées et examinées. Différentes catégories de la population ont ainsi été représentées, parmi lesquelles les retraités, les habitants de la collectivité locale, les associations citoyennes, les représentants de l'association en faveur des droits des femmes, des hôtels et restaurants de la montagne de Zlatibor, les représentants des communautés locales, les représentants des industriels de la viande et des produits carnés, les enfants de l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que les parents d'enfants d'âge scolaire et préscolaire. Chaque atelier a apporté un nouvel éclairage sur l'opinion des habitants au sujet du système actuel de gestion des déchets, ainsi que sur le tri préalable des déchets municipaux en amont. Toutes les données recueillies ont constitué une base concrète pour l'élaboration du plan. Les collectivités locales des zones rurales ont activement participé aux discussions sur la manière de collecter les déchets sur leurs territoires,


conduisant ainsi à ce que le plan inclue deux modes différents de collecte des déchets et de tri préalable des déchets en amont, l'un pour le milieu rural et l'autre pour les zones urbaines. Le projet a été présenté aux représentants des collectivités locales, au secteur du tourisme, aux agents du secteur public et aux enfants scolarisés, ainsi qu'aux employés de l'entreprise de service public « Zlatibor », qui assure la plupart des activités. Après l'adoption du plan de gestion locale des déchets, une brochure⁴⁰ résumant les informations de base sur le contenu de ce document stratégique a été réalisée. Elle a ensuite été distribuée à l'ensemble des usagers, accompagnée de nouveaux projets en matière de gestion de déchets.

Contact

✉ Vera Blagojević, chef du Service communal, JKP « ZLATIBOR », Čajetina (Serbie)
vera.blagojevic1983@gmail.com



LE PROGRAMME CITTASLOW⁴¹ POUR LES QUARTIERS – IZMIR (TÜRKIYE)

 **Population** : 3 024 000 habitants

Le programme Cittaslow pour les quartiers, élaboré par la municipalité métropolitaine d'Izmir et l'Association internationale Cittaslow, vise à décentraliser les biens et services essentiels dans les villes métropolitaines et à permettre aux quartiers de devenir plus respectueux de l'environnement et autosuffisants. Le programme vise à créer des Cittaslows au sein de la métropole dans lesquelles les habitants puissent profiter de la vie, se rencontrer, participer à des activités culturelles et sportives et mener une vie saine en toute sécurité. La pandémie de COVID-19 a révélé les carences de nombreux systèmes et structures et mis en lumière le caractère central de la vie urbaine et de l'aménagement urbain, la nécessité pour les habitants de parcourir de grandes distances pour assurer leur subsistance au quotidien, la raréfaction des espaces verts et des espaces publics conçus pour les citoyens. Le programme Cittaslow débutera avec trois quartiers pilotes d'Izmir. La municipalité métropolitaine d'Izmir collabore avec les universités locales, la société civile et les habitants.

Les cinq grands objectifs du programme Cittaslow pour les quartiers sont les suivants :

- ▶ l'engagement civique : il s'agit de faire en sorte que les habitants du quartier participent non seulement aux processus de prise de décision, mais également à l'aménagement urbain. Il est en effet nécessaire

d'assurer la participation de chaque citoyen, sans aucune discrimination, aux activités culturelles, artistiques et sportives ;


- ▶ l'interaction : il convient de repenser et réaménager les espaces publics afin de permettre aux habitants du quartier de se rencontrer et d'organiser des activités ;
- ▶ la santé et la sécurité : la sécurité des quartiers sera renforcée en fonction du sentiment de sécurité des habitants et les soins de santé seront améliorés grâce à des approches de soins globales et préventives ;
- ▶ l'identité de la ville : l'identité urbaine de la ville sera renforcée en vue d'une plus grande cohésion sociale et d'une prise de conscience sociale plus large. Grâce à des commerces de proximité proposant des produits locaux et accueillant des artisans traditionnels, l'esprit de quartier et les traditions seront transmis aux nouvelles générations ;
- ▶ la multifonctionnalité : les quartiers monofonctionnels seront transformés en quartiers regroupant des commerçants, des opportunités d'emploi, des activités culturelles, artistiques et sportives, ainsi que des biens et services essentiels pour la population.

Contact

✉ Mert Türkben, municipalité métropolitaine d'Izmir (Türkiye)
Tél. : +90/53 17 79 34 10
mertturkben@izmir.bel.tr



L'ALLIANCE POUR LE CLIMAT ENTRE LA RÉGION ET LES ENTREPRISES DU BADE-WURTEMBERG EN FAVEUR D'UNE ÉCONOMIE VERTE ET DURABLE – BADE-WURTEMBERG (ALLEMAGNE)

 *Population : 11 070 000 habitants*

La protection du climat est un défi planétaire majeur du 21^{ème} siècle. L'économie y occupe un rôle et une responsabilité bien spécifiques. En tant que l'une des principales régions économiques d'Europe, le Bade-Wurtemberg souhaite jouer le rôle de précurseur dans la protection du climat au moyen de l'Alliance pour le climat du Bade-Wurtemberg, un partenariat entre le land et les entreprises. Par exemple, le 14 octobre 2020, le parlement du Bade-Wurtemberg a adopté la « loi relative au renforcement de la protection du climat dans le Bade-Wurtemberg », qui autorise le ministère de l'Environnement à conclure, sur la base du volontariat, des accords en

matière de protection du climat avec les entreprises, qui peuvent ainsi attester leurs efforts en faveur du climat.

Ces accords de protection du climat sont inscrits dans l'Alliance pour le climat du Bade-Wurtemberg. Les entreprises sont par ailleurs soutenues et accompagnées sur la voie de la neutralité climatique généralisée au moyen de la stratégie en faveur de la protection du climat « Les entreprises assurent la protection du climat ».

Le plus grand nombre possible d'entreprises du Bade-Wurtemberg devraient mettre en œuvre de manière systématique et structurée des mesures en faveur de la protection du climat et réduire massivement leurs émissions de gaz à effet de serre. Tous les groupes cibles d'entreprises (entreprises débutantes, engagées et avant-gardistes) se voient proposer de nouveaux modèles individualisés d'accompagnement, de communication et de mise en réseau. Cette démarche permet de soutenir une croissance économique durable et neutre sur le plan climatique, tout en sécurisant la productivité et la compétitivité. Pour plus d'informations sur le sujet, voir : www.klimabuendnis-bw.de.

Contact

✉ Stefan Böhm LL.M., chef d'unité adjoint, Union européenne et pétitions, Parlement régional du Bade-Wurtemberg, Konrad-Adenauer-Straße 3, 70173 Stuttgart
Tél. : +49/(0)711 20 63-357
stefan.boehm@landtag-bw.de



L'INVESTISSEMENT DES CITOYENS DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES – EINDHOVEN (PAYS-BAS)

 **Population** : 355 889 habitants

La ville d'Eindhoven ouvre la voie vers un avenir plus durable, avec pour objectif de parvenir à une neutralité énergétique d'ici 2045. Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, la ville encourage, incite et aide les citoyens à investir dans la production locale d'énergie renouvelable. La ville encourage ainsi la participation de ses habitants à des coopératives citoyennes d'énergie renouvelable, telles que la coopérative régionale « MorgenGroeneEnergie » (Énergie verte de demain).

« MorgenGroeneEnergie » a été créée par deux citoyens en 2011 dans la ville voisine de Nuenen. En deux ans, elle est passée à plus de 500 membres et s'étendue à plusieurs villes voisines (dont Eindhoven). Ses membres produisent l'énergie qu'ils consomment grâce à des équipements d'énergie renouvelable

de petite taille. Les bénéficiaires et les marges de la coopérative sont utilisés pour réduire la facture énergétique des membres et financer de projets liés aux énergies renouvelables. Les nouveaux projets et investissements sont définis collectivement par les membres.

La ville d'Eindhoven travaille en étroite collaboration avec la coopérative « MorgenGroeneEnergie » pour permettre à ses habitants de jouer un rôle concret dans la production et la mise à disposition de leur énergie. Les habitants du quartier de Blixembosch dans le centre d'Eindhoven ont été les premiers à bénéficier d'une nouvelle réglementation fiscale, qui prévoit des exonérations fiscales pour l'énergie renouvelable produite en commun dans le quartier où réside le consommateur. La commune d'Eindhoven a financé le toit du centre social de Blixembosch et la coopérative « MorgenGroeneEnergie » y a installé des panneaux solaires. Ce projet a été financé par les habitants de Blixembosch et des quartiers voisins. Chaque habitant avait la possibilité d'acheter un ou plusieurs des 228 panneaux solaires installés sur le toit du centre, et ainsi de produire l'énergie qu'il consomme. Eindhoven souhaite voir davantage de parcs solaires sur les toits de la ville et tente de motiver les citoyens d'autres quartiers à investir dans des projets similaires.

Les autorités locales peuvent encourager et faciliter efficacement les investissements des citoyens dans la production d'énergies renouvelables. Elles peuvent diminuer les coûts et les risques liés aux investissements, en mettant à disposition les toits de bâtiments publics pour y installer des équipements d'énergie renouvelable. Elles peuvent aussi sensibiliser les citoyens au fonctionnement d'une coopérative d'énergie renouvelable, par le biais de son site internet, de réunions d'information et de projets pilotes, ainsi qu'en publiant des manuels sur l'expérience acquise grâce aux projets pilotes.

Contact

✉ Janneke Karthaus, Transition thermique dans la commune d'Eindhoven
j.karthaus@eindhoven.nl
MorgenGroeneEnergie : <https://www.morgengroeneenergie.nl/>



L'EMPLOI INCLUSIF GRÂCE AUX MARCHÉS PUBLICS DURABLES – RENNES (FRANCE) ⁴²

 Population : 354 000 habitants

Rennes métropole utilise des clauses sociales lors de la passation de marchés publics pour ses activités de gestion des déchets afin de lutter contre

le chômage de longue durée des personnes peu qualifiées. Cette approche permet d'établir des partenariats avec des entreprises sociales et solidaires et se concrétise par des programmes à forte dimension sociale. L'administration municipale a décidé de mettre en place une équipe spéciale, le « guichet unique des clauses sociales », qui intervient pour tous les services de la ville en tant que point de contact unique et permet d'intégrer des clauses sociales aux opérations de marchés publics de la ville.

Cette initiative a progressivement fait évoluer la manière dont les différents services de la ville conçoivent les marchés publics. En conséquence, la ville dispose désormais d'un partenariat interne solide, notamment entre les services de collecte des déchets, d'entretien des espaces publics et d'assistance sociale, qui ont développé divers projets solidaires pour la gestion des déchets et l'entretien des espaces verts.

Les clauses sociales de la politique de passation des marchés publics sont par exemple à l'origine d'un appel d'offres pour le recyclage des déchets remporté par La Feuille d'Erable, une entreprise solidaire locale, qui assure la collecte et le recyclage des déchets de la ville. Dans le cadre de l'appel d'offres, La Feuille d'Erable propose également un programme de « retour à l'emploi ». Les personnes confrontées à des difficultés dans leur recherche d'emploi sont intégrées pour une période de six à 24 mois et bénéficient d'une formation supplémentaire, d'une orientation professionnelle et d'une aide à la recherche d'emploi. La Feuille d'Erable bénéficie d'une subvention publique pour couvrir les surcoûts liés à la formation et affecte un plus grand nombre de gestionnaires au programme de « retour à l'emploi ».

Les clauses sociales des marchés publics de Rennes Métropole contribuent à soutenir les entreprises sociales locales qui accompagnent chaque année 500 à 1 000 personnes dans leur réinsertion professionnelle. La Feuille d'Erable intègre chaque année une cinquantaine de personnes dans le cadre du programme « retour à l'emploi ». En travaillant pour La Feuille d'Erable, les bénéficiaires développent de nouvelles compétences transférables, comme la conduite de camion équipé d'un système informatique intégré, le tri des déchets ou des compétences en matière de service à la clientèle. En conséquence, chaque année, près de 60 % des bénéficiaires sont en mesure de retrouver un emploi ou d'entreprendre une formation. La conduite de camions, la préparation des expéditions depuis les entrepôts ou les chaînes de production de l'industrie sont autant d'exemples d'emplois permanents auxquels les bénéficiaires ont pu accéder.

Contact

✉ Nathalie Wright, chargée de mission Économie sociale et solidaire (ESS) à la Direction de l'Économie, de l'Emploi et de l'Innovation, Rennes Métropole (France)
n.wright@agglo-rennesmetropole.fr
<https://www.feuille-erable.fr/>



VERDIR LE CONSEIL ET RENFORCER L'EMPLOYABILITÉ – GLASGOW (ROYAUME-UNI)

 **Population** : 673 000 habitants

La ville de Glasgow offre un certain nombre d'opportunités d'emploi dans le secteur écologique à des personnes ayant un faible potentiel d'employabilité, grâce à un programme de stages organisé par le conseil municipal. Ce dispositif est également bénéfique pour la commune puisqu'il ne génère aucun coût et que les économies réalisées en réduisant les émissions de CO₂ de la ville permettent de financer des emplois. Le dispositif « Gardiens de l'environnement » (« Green Wardens ») est un programme d'apprentissage au sein de l'équipe de gestion du carbone (Carbon Management Team – CMT) du conseil municipal, qui vise à renforcer les compétences et l'expertise des chômeurs de longue durée, des jeunes en rupture scolaire, des jeunes sans formation ni emploi, ainsi que des personnes récemment démobilisées des forces armées qui nécessitent un soutien pour leur transition vers un emploi en dehors de l'armée. Il permet également au conseil municipal de disposer d'un personnel motivé pour ses projets de réduction des émissions de CO₂.

Le programme emploie des personnes en tant que « gardiens de l'environnement » pour participer à divers projets liés à l'environnement et au développement durable dans les principaux services municipaux et des organisations externes indépendantes (ALEO). Ces personnes bénéficient d'un contrat à durée déterminée d'une durée maximale d'une année, ce qui constitue un tremplin vers un nouvel emploi. L'économie verte est en pleine croissance et Glasgow possède déjà la plus forte concentration d'emplois dans le domaine des énergies renouvelables en Écosse. Ce programme est un investissement dans l'avenir puisqu'il aide les chômeurs à saisir de nouvelles opportunités d'emploi.

La ville de Glasgow verse également aux gardiens de l'environnement un salaire minimum. Il s'agit d'une initiative novatrice au Royaume-Uni, et de plus en plus d'autorités locales vont au-delà du salaire minimum, qui actuellement est insuffisant pour couvrir les dépenses du quotidien. La ville utilise davantage

ce salaire comme une référence minimale, calculée en fonction du coût de la vie au Royaume-Uni, et garantit ainsi un emploi de qualité. Ces gardiens de l'environnement participent à un programme de formation initiale de deux semaines, qui comprend une présentation des activités du conseil et de ses objectifs de réduction des émissions de carbone et sont également formés à l'utilisation du logiciel municipal de gestion de l'énergie, à la réalisation d'enquêtes sur l'énergie et les déchets et à la rédaction de rapports d'audit. Une structure de gestion spécifique a également été mise en place, avec un responsable des ressources humaines chargé de superviser le programme et de veiller à ce que les besoins de chacun des participants soient pris en compte. Le rôle du gestionnaire consiste à recruter les gardiens de l'environnement, à les former, à coordonner leurs demandes d'accompagnement et leur déploiement efficace, ainsi qu'à les revoir régulièrement pour faire le point sur leur travail et évaluer les résultats obtenus.

Contact

✉ Andrew Mouat, responsable principal de la gestion du carbone, Conseil municipal de la ville de Glasgow (Royaume-Uni)
andrew.mouat@glasgow.gov.uk



« #MERTZIG4ALL-GEMEINWOHL » (L'ÉCONOMIE DU BIEN COMMUN) – MERTZIG (LUXEMBOURG)

 *Population* : 293 habitants

La commune de Mertzig, au Luxembourg, est un exemple intéressant de modèle global d'économie durable. Le projet « #Mertzig4all-Gemeinwohl » (L'économie du Bien commun) repose sur un modèle économique élaboré par le scientifique autrichien Christian Felber. Mertzig est la première commune luxembourgeoise à entreprendre la mise en œuvre de ce modèle. Ce modèle d'une « économie pour le bien commun » englobe une variété d'actions, qui ont toutes pour objectif une politique fondée sur un certain nombre de valeurs : la dignité humaine, l'égalité de traitement, la solidarité, la justice et la cohésion sociales, la durabilité écologique et la codétermination démocratique. Parmi les domaines d'action de cette politique figurent la protection de l'environnement dans les chaînes d'approvisionnement, la responsabilité écologique de la gestion financière, la promotion d'un comportement écologique, la durabilité environnementale dans la collectivité et la responsabilité vis-à-vis des répercussions environnementales.

La commune applique diverses mesures pour s'assurer que ce modèle économique contribue non seulement à la prospérité, mais également à la longévité de la collectivité, en privilégiant les objectifs sociaux et durables. Entre autres, les autorités de Mertzig ont élaboré des lignes directives en matière d'approvisionnement écologique, qui seront publiées sur leur site web ; elles privilégient l'achat de produits écolabellisés ou certifiés, y compris pour la cantine scolaire municipale. La commune tient également compte de critères écologiques dans le processus de financement et de budgétisation, avec 66 % des investissements en cours qui respectent des critères écologiques et de durabilité. Elle souhaite par ailleurs promouvoir et faire adopter des taxes, des redevances et des contributions écologiques afin qu'elles servent d'instrument d'orientation pour susciter un comportement respectueux de l'environnement de la part des citoyens et des entreprises. Plusieurs autres initiatives mentionnées dans le rapport de Mertzig4all portent sur les employés municipaux. Par exemple, en incitant à une utilisation plus systématique du vélo, la commune tente de réduire l'impact environnemental des trajets domicile-travail de ses salariés. Plusieurs autres initiatives visent à créer une culture générale écologiquement responsable en matière d'alimentation et de nutrition, de gestion des déchets, de protection de la biodiversité et de réduction des répercussions négatives sur le climat. Ces initiatives sont détaillées dans le rapport de la commune disponible (en français ou en allemand) à l'adresse : <https://www.mertzig.lu/mertzig4all/gemeinwohl/>.

Contact

✉ Aender Schroeder, secrétaire communal, commune de Mertzig (Luxembourg),
aender.schroeder@mertzig.lu
Tél. : +352/83 82 44-311

RECOMMANDATIONS



- **CHOISISSEZ** des entreprises locales pour la prestation de services publics dans votre commune ou région ;
- **AMÉLIOREZ** le système de gestion des déchets dans votre commune ou région, par exemple en encourageant le recyclage et en donnant des instructions claires aux citoyens pour qu'ils trient correctement leurs déchets ;
- **COLLABOREZ** avec les entreprises locales et accompagnez-les sur la voie de la durabilité ;
- **ENCOURAGEZ** la participation des citoyens à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets, par exemple au moyen de consultations publiques ou des méthodes de démocratie délibérative dès les premières étapes de la planification ;
- **SOUTENEZ** la création d'emplois dans le domaine de l'écologie ;
- **EMPLOYEZ** des personnes en situation de précarité dans des entreprises locales durables – par exemple en créant un centre de recyclage du verre, qui emploierait uniquement des personnes sans domicile fixe et des personnes en situation de précarité.



SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

DÉFINITION

La sensibilisation aux questions environnementales et au changement climatique est fondamentale pour instaurer un espace où chaque citoyen peut s'engager pour le climat et se sentir concerné par ce problème. Ce chapitre englobe tous les engagements pris par les autorités locales et régionales pour mobiliser la société civile et les citoyens sur les enjeux climatiques, pour leur faire prendre conscience des menaces qui pèsent sur l'environnement à l'échelle de la planète et des stratégies qui sont envisageables en matière de protection du climat, ainsi que des campagnes de sensibilisation plus générales.

Il est essentiel de renforcer la sensibilisation aux questions environnementales non seulement pour les générations futures, mais également pour les générations actuelles qui peuvent peser par leurs actions. Le seul moyen d'apporter une réponse globale et coordonnée est de sensibiliser les citoyens à l'importance et à l'urgence de la protection de l'environnement. On trouvera dans le présent chapitre quelques exemples de bonnes pratiques visant à renforcer la sensibilisation à cette problématique.

Enfin, l'importance de la sensibilisation par le biais de toutes les plateformes dont disposent les collectivités territoriales ne doit pas être sous-estimée. Grâce à ces activités de sensibilisation, les villes sont en mesure de constituer des communautés bien informées, conscientes des menaces qui pèsent sur notre environnement et des mesures de protection possibles qu'elles peuvent entreprendre individuellement. Le présent chapitre vise par ailleurs à présenter les initiatives prises par les décideurs politiques locaux et régionaux pour mobiliser la société civile et les citoyens et ainsi façonner des citoyens respectueux de l'environnement.

La responsabilité individuelle dans la lutte contre le changement climatique est également un élément qui doit être souligné dans les initiatives prises par les collectivités locales. Les autorités locales ne peuvent toutefois pas à elles seules résoudre tous les problèmes. Compte tenu de leur proximité avec les citoyens, les collectivités locales sont particulièrement bien placées pour dialoguer avec les citoyens et susciter chez eux une responsabilité individuelle, une vision écologique et intergénérationnelle, ainsi qu'une sensibilisation au climat afin qu'ils s'engagent en faveur de la protection de l'environnement.

Rappelez-vous !



De nombreuses lignes directrices ont été publiées pour aider les villes et les régions à lutter contre le changement climatique. Par exemple, le Guide d'adaptation au changement climatique dans les villes donne des éléments d'orientation aux villes, et notamment à celles des pays en développement, pour limiter les conséquences du changement climatique et parvenir à un développement durable.

MESURES



AIRES DE JEUX : UNE SALLE DE CLASSE SUR LA BIODIVERSITÉ – COPENHAGUE (DANEMARK) ⁴³

 Population : 602 481 habitants

En 2011, la ville de Copenhague a élaboré une stratégie en faveur de la biodiversité intitulée « Une place pour la nature – stratégie pour la biodiversité ». Un volet de cette stratégie globale visait à affecter sur les aires de jeux situées dans les quartiers défavorisés des personnels chargés de sensibiliser et de conseiller les enfants, les parents et les visiteurs sur la protection de la biodiversité.


La ville de Copenhague dispose d'un certain nombre d'aires de jeux où une équipe de sensibilisation est présente pendant la journée. Cinq de ces aires de jeux participent au projet Détectives de la nature et offrent des conseils sur la nature et des supports pédagogiques aux enfants et à leurs parents ainsi qu'aux institutions. Les enfants peuvent ainsi y découvrir la nature et explorer leur environnement. Les aires de jeux sont, par exemple, situées dans des quartiers défavorisés dans lesquels de nombreux citoyens ont une connaissance limitée de la nature et se déplacent rarement en dehors de leur quartier. Le projet a suscité un vif intérêt, et l'adhésion et l'engagement de la population locale sont indispensables pour la survie du projet.

Contact

✉ Jesper Christensen, maire des enfants et des jeunes, conseil municipal de Copenhague (Danemark)
Tél. : +45/33 66 33 66
<https://international.kk.dk/>



PROGRAMME D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN TANT QUE PLATEFORME DE SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT – VALMIERA (LETTONIE)

 Population : 24 868 habitants

Depuis l'automne 2018, la Bibliothèque intégrée de Valmiera organise, en collaboration avec la commune, un programme d'éducation informelle intitulé « Vie équilibrée : l'environnement, l'homme et la société », qui est devenu une plateforme en matière de développement durable, de

débats et d'enjeux, d'initiatives et de contacts. Il s'agit d'une des réponses locales de la ville de Valmiera aux grands défis mondiaux de protection de l'environnement.

Le programme aborde divers sujets en rapport avec un mode de vie durable, permettant à ses bénéficiaires de se mobiliser, d'être informés et d'être encouragés de manière simple et sans contrainte pour changer leurs habitudes.

Ce programme d'éducation informelle, agréé en 2021/2022, en est à sa troisième session. Il comporte chaque année cinq modules, qui se déroulent une fois par mois les samedis et sont animés par des spécialistes de chacun des domaines spécifiques. Les thèmes varient en fonction des problématiques locales tout en suivant l'objectif général d'une formation sur le développement durable, l'environnement et la santé humaine, la santé mentale, la préservation de l'environnement et de la nature, les interrelations et l'impact sur la vie de chaque citoyen. Plus de 135 participants ont participé aux deux premières sessions du programme, et un grand nombre d'entre eux ont profité de cette possibilité d'échanger directement et de rencontrer d'autres participants partageant les mêmes idées.

Contact

✉ Chirstine Keane, directrice adjointe de la Bibliothèque intégrée de Valmiera
Tél. : +371/64 25 08 30
kristine.kine@vcb.valmiera.lv



LES JEUDI VERTS – VILLE DE MONACO (MONACO)

 Population : 38 350 habitants

Sous l'appellation des Jeudis verts, la mairie de Monaco organise depuis trois ans un cycle de conférences et de débats publics sur les grands thèmes de l'environnement et du développement durable. Un jeudi par mois, des représentants d'institutions et d'associations monégasques impliquées dans les questions environnementales sont ainsi invités à évoquer les actions mises en œuvre en faveur de l'environnement dans la Principauté. Cette initiative a été lancée par un conseiller municipal dans le cadre de la politique environnementale de la mairie de Monaco.

En évoquant différents thèmes, tels que la mobilité et les transports en commun, la collecte des déchets et la pollution urbaine, les achats éco-responsables, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, ces Jeudis Verts ont visé à améliorer la prise de conscience individuelle et collective en

matière de développement durable et de protection de l'environnement. En parallèle, la mairie organise régulièrement des ateliers de sensibilisation du public, notamment sur l'importance du tri des déchets et la réduction du gaspillage alimentaire, ainsi que des campagnes prenant la forme de messages et d'affiches (numériques) dans les cantines scolaires afin de sensibiliser les plus jeunes à la question du gaspillage alimentaire.

Pour ce qui est des agents communaux, des référents ont été nommés dans chaque service et sont chargés de relayer l'information, de sensibiliser et de veiller au respect des bonnes pratiques. Afin de respecter les objectifs fixés par le Pacte national pour la transition énergétique (PNTE), tous les plastiques à usage unique ont été supprimés à la mairie et lors des manifestations municipales, au moyen notamment de l'utilisation de gobelets réutilisables.

Cette initiative a pris fin en 2020. Ces trois années d'échanges ont permis de réunir de nombreux interlocuteurs institutionnels ou associatifs avec la population locale et le personnel municipal. Les principales thématiques issues des échanges des Jeudis verts étaient les déchets alimentaires et la gestion des déchets, en particulier le plastique à usage unique. Par conséquent, ceux-ci ont depuis été supprimés au sein de l'institution.

Cette expérience a également conduit à la création d'une dynamique municipale à la fois en interne, avec la mise en place d'un comité de référence qui se réunit régulièrement, et en externe, avec plusieurs initiatives destinées au public, ainsi que des ateliers de sensibilisation et une communication sur ce sujet à travers différents médias (réseaux sociaux, affichage public, revue municipale) et en collaboration avec les partenaires institutionnels ou associatifs de Monaco.

Contact

✉ Jérôme Bonnin, rédacteur, Service du domaine communal
– commerce, halles et marchés, ville de Monaco
jbonnin@mairie.mc

✘ INFOX

Le recyclage n'est ni rentable ni économe en énergie.

✔ FAITS

Les bienfaits du recyclage pour la planète sont indéniables. Le recyclage des canettes en aluminium permet d'économiser 95 % de

l'énergie nécessaire à la fabrication de nouvelles canettes à partir de matières brutes. Le recyclage des boîtes de conserve permet de réaliser une économie de 60 à 74 % ; le recyclage du papier, une économie d'environ 60 % ; le recyclage du plastique et du verre permet quant à lui d'économiser près d'un tiers de l'énergie nécessaire à la fabrication de ces produits à partir de matières premières.

Le recyclage est également un secteur dynamique où la concurrence et l'innovation sont constantes. Dans de nombreux cas, il peut véritablement représenter un bénéfice financier net, qui permet la création d'emplois : davantage d'emplois mieux rémunérés sont créés grâce au recyclage que par la mise en décharge ou l'incinération des déchets

Sources : Brian Clark Howard, 5 recycling myths busted (nationalgeographic.com) ; Job creations from recycling — European Environment Agency (europa.eu).



LES CONFÉRENCES ET CONCOURS SUR LE CLIMAT DANS LES ÉCOLES LOCALES – DISTRICT D'ERZSÉBETVÁROS, BUDAPEST (HONGRIE)

 Population : 49 700 habitants

La commune d'Erzsébetváros obtiendra des résultats significatifs en matière de réduction des émissions de CO₂ et d'adaptation au changement climatique d'ici 2030 en rassemblant les habitants, les salariés et les visiteurs. Parmi les mesures d'atténuation prises par le district figure une série de conférences et de concours sur le climat organisés dans les établissements scolaires locaux.

La première partie des mesures consiste en une série de réunions d'information sur la protection du climat, destinées aux enseignants et aux éducateurs des jardins d'enfants et des écoles d'Erzsébetváros, qui sont les premiers médiateurs

pour la transmission de connaissances aux enfants, de sorte que leur préparation sur le sujet est particulièrement importante. La deuxième partie se compose de concours scolaires et de quiz dans au moins dix établissements scolaires d'Erzsébetváros. Il reviendra aux professionnels et aux éducateurs formés dans le cadre des premières mesures d'assurer la gestion de ces concours. Le district entend réduire la pollution causée par l'approvisionnement énergétique et l'exploitation des bâtiments, en optimisant l'efficacité énergétique du parc immobilier dans tous les secteurs, en généralisant le recours aux énergies renouvelables et en réduisant la vulnérabilité et les émissions liées aux transports par la promotion de modes de déplacements respectueux de l'environnement et permettant de limiter la circulation automobile. Le district augmentera l'adaptabilité des groupes sociaux vulnérables aux vagues de chaleur et réduira la vulnérabilité du transport local, ainsi que des éléments techniques et environnementaux.

Contact

✉ Csaba Tóth, chef du Service de protection du climat et du développement durable, district d'Erzsébetváros, Budapest (Hongrie)

Tél. : +36/1462-32 51 • toth.csaba@erzsebetvaros.hu



LES CONFÉRENCES, LES ATELIERS ET LES MESURES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS CONCERNANT LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – BONN (ALLEMAGNE) ⁴⁴

 Population : 327 258 habitants

La ville de Bonn a élaboré divers projets visant à accroître la visibilité et la connaissance des ODD. Elle propose notamment une formation aux agents municipaux et une série de conférences et d'ateliers ouverts à ces résidents dans le cadre de son programme d'éducation des adultes, et elle a lancé la campagne « Journées des ODD ». Les écoliers ont également accès à l'éducation au climat, grâce au « permis climat » (Klimaführerschein).

Le programme de renforcement des capacités appliqué par la ville de Bonn s'adresse à l'ensemble du personnel, sous la forme d'ateliers réguliers portant sur divers aspects des ODD et leur corrélation avec les activités de la commune. Ce programme de formation permet en outre de renforcer les échanges entre les différents services. Il convient de noter que la ville de Bonn a également

lancé un appel d'offres pour des vêtements de travail fabriqués de manière éthique pour ses employés du service des parcs et jardins⁴⁵.

La ville propose par ailleurs en continu des conférences et des ateliers sur les ODD par le biais de son Centre de formation des adultes, portant chaque semestre sur un ODD différent. Lancée en 2018 sur le thème « 17 jours pour les 17 objectifs », la campagne « Journées des ODD » intègre de nombreuses initiatives et organisations et présente des exemples de mise en œuvre des ODD à Bonn. Au moyen de nombreux événements tels que des visites à vélo de projets durables, des slams de poésie sur les ODD et des quiz dans les pubs, la ville vise à renforcer l'adhésion à la mise en œuvre des ODD. La Fondation « Ambassadeurs de Bonn pour le Climat » propose des formations sur le climat destinées aux élèves du primaire, leur permettant d'obtenir leur « permis climat » ; fin mai 2018, plus de 8 000 enfants étaient ainsi devenus ambassadeurs du climat⁴⁶.

Contact


✉ Bundesstadt Bonn, Berliner Platz 2, 53103 Bonn

Tél. : +49/22 87 70

Nachhaltiges Bonn. | Bundesstadt Bonn



L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT, LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES – EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG (FRANCE) ⁴⁷

 *Population* : 284 677 habitants

L'Eurométropole de Strasbourg soutient l'éducation à l'environnement en tant qu'outil de sensibilisation individuelle des citoyens en vue de leur mobilisation active. La ville fournit aux animateurs, aux enseignants, aux parents et aux gestionnaires de projets des outils, des conseils et des informations pour les aider à mener des projets d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

Face aux défis climatiques, environnementaux, sociaux et économiques, l'Eurométropole de Strasbourg s'emploie à intégrer les principes du développement durable dans l'ensemble de ses politiques. L'un des objectifs majeurs est de réduire l'empreinte écologique du territoire de la métropole en regroupant les initiatives de tous ses acteurs. L'éducation à l'environnement est l'un des principaux outils au service de cette ambition.

L'Eurométropole de Strasbourg propose trois types d'activités :

- ▶ le prêt d'outils et le soutien à la mise en œuvre de programmes éducatifs de sensibilisation à l'environnement ;
- ▶ des visites gratuites de différents sites : une station d'épuration des eaux usées, un centre de tri, un centre de valorisation des déchets verts, etc., qui offrent de nombreuses possibilités d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, de manière concrète et originale ;
- ▶ des partenariats avec des associations locales pour encourager et soutenir des initiatives dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

Un catalogue de ressources pédagogiques disponible sur le site de la ville permet de découvrir la liste des outils pédagogiques proposés. La ville prête gratuitement des outils éducatifs conçus en partenariat avec l'Éducation nationale et visant à sensibiliser les jeunes enfants au respect de l'environnement. Un animateur peut accompagner les enseignants, avant les activités, pour leur fournir des connaissances générales liées au thème choisi ainsi que pour les former à l'utilisation du matériel éducatif.

Le site internet de la ville présente également une liste d'associations proposant des activités sur différents thèmes (biodiversité, eau, énergie, climat, déchets, écocitoyenneté) pour tous les publics : scolaires, jeunes, grand public.

Contact

✉ Mme Anne-Laure HECKEL, Unité de la communication et de l'éducation à l'environnement, 1 parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg Cedex
Tél. : +33/(0)3 68 98 69 74
anne-laure.heckel@strasbourg.eu

Le saviez-vous ?



Les filières d'approvisionnement en bétail représentent 14,5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). Environ 70 % des prélèvements mondiaux d'eau douce sont utilisés par l'agriculture. L'alimentation du bétail représente 6 milliards de tonnes de nourriture par an, dont un tiers de la production céréalière mondiale. Même le bétail élevé localement nécessite l'importation de produits agricoles qui proviennent généralement d'Amérique latine, comme le soja. Près de 90 % de la déforestation dans le monde est imputable à l'expansion agricole. Réduire notre consommation de viande aurait un impact majeur sur l'environnement.

Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

RECOMMANDATIONS



- **CULTIVEZ** la responsabilité individuelle vis-à-vis de la lutte contre le changement climatique, en encourageant chacun à apporter de petits changements à ses habitudes quotidiennes ;
- **ENGAGEZ** le dialogue avec le gouvernement national et d'autres autorités locales et régionales afin de mettre en place un programme d'éducation global pour sensibiliser les citoyens au changement climatique et à la nécessité de protéger l'environnement ;
- **FAVORISEZ** le dialogue intergénérationnel et la sensibilisation sur la manière de rendre les villes et les régions plus respectueuses de l'environnement ;
- **ENCOURAGEZ** l'utilisation de différents outils pédagogiques et mécanismes non conventionnels afin de susciter l'intérêt sur la question du changement climatique et de l'environnement ;
- **VEILLEZ** à ce que la sensibilisation et l'éducation à l'environnement soient accessibles à tous, y compris aux minorités et aux personnes isolées.
- **ENCOURAGEZ** les citoyens à réduire leur consommation de viande, en commençant dès l'école avec davantage d'options végétariennes pour le déjeuner.



SERVICES ET PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS

DÉFINITION

Cette catégorie comprend toutes les pratiques liées à la dimension environnementale des services locaux et régionaux, depuis la collecte des déchets jusqu'aux clauses de protection de l'environnement applicables aux marchés publics. Les marchés publics peuvent devenir un outil déterminant pour stimuler le développement de biens et de services innovants. En unissant leurs forces et leurs ressources, les communes, les centrales d'achat et les autres grands acheteurs publics peuvent optimiser leur position sur le marché et leur impact sur le développement durable.

Chaque fois qu'une personne choisit de faire l'acquisition d'un bien, d'un service ou d'un travail qui respecte l'environnement, elle apporte une importante contribution à la création d'une économie plus durable. Cependant, les particuliers ne sont pas les seuls à pouvoir exercer une influence sur l'économie. Le gouvernement, du fait du volume très important de ses achats, est en mesure de réduire les répercussions environnementales de certaines activités soumises à un appel d'offre en orientant les pratiques des fournisseurs, par exemple en mettant l'accent sur la maîtrise des consommations inutiles afin de réduire le volume des déchets ou en faisant appel à des fournisseurs qui s'engagent en faveur d'une meilleure politique environnementale.

Le saviez-vous?




Le concept d'économie circulaire

L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation qui consiste à partager, louer, réutiliser, réparer, rénover et recycler les produits et les matériaux existants le plus possible. Elle a pour objectif de prolonger le cycle de vie des produits (Économie circulaire : définition, importance et défis | Actualité | Parlement européen (europa.eu)).




L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : L'ACHAT DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION RÉUTILISÉS, RECYCLÉS OU RÉUTILISABLES – VIENNE (AUTRICHE) ⁴⁸

 Population : 1 897 000 habitants

Réduire, réutiliser et recycler pour construire ! Lors de la reconstruction ou de la démolition de bâtiments, trop de matériaux sont encore jetés et gaspillés avant la fin de leur cycle de vie utilisable. Dans le cadre de l'Initiative Big Buyers⁴⁹, la ville de Vienne a lancé ce projet pilote dans le but de renforcer l'économie circulaire dans le secteur du bâtiment en encourageant le recours à des matériaux de construction réutilisés, recyclés ou réutilisables et aux travaux de démantèlement.

Le projet prévoyait spécifiquement d'utiliser du béton et des matériaux d'isolation recyclés dans les nouveaux bâtiments afin d'illustrer comment la ville pouvait orienter le marché vers des solutions d'économie circulaire dans le secteur du bâtiment. Comme l'offre de matériaux secondaires/recyclés est actuellement limitée, il est important que la ville, lorsqu'elle lance des appels d'offres, encourage des solutions innovantes. Au printemps 2020, la ville de Vienne a élaboré un appel d'offres pour le nouveau projet de construction, qui comporte une liste de critères descriptifs du produit parfait. Les résultats de ce premier projet pilote, qui s'achèvera à l'été 2023, seront utilisés pour faire valoir qu'une approche davantage circulaire du secteur de la construction est plus durable. Ce projet pilote a déjà inspiré un autre projet concernant une phase différente de la chaîne de construction, la rénovation, prouvant ainsi que l'économie circulaire peut et doit être appliquée à toutes les étapes du cycle de vie d'un bâtiment. Le projet WieNeu+ encadrera la rénovation de tout un quartier de Vienne et, dans ce contexte, il mettra en œuvre les principes de l'économie circulaire dans le plus grand nombre possible de travaux de rénovation. En outre, la ville organisera une campagne de sensibilisation des citoyens grâce à des espaces temporaires de conteneurs réutilisés où des informations et des photographies sur les projets pilotes seront exposées afin d'expliquer aux citoyens comment se déroulera la rénovation et à quoi elle ressemblera avec l'utilisation de matériaux recyclés, et quels sont les avantages de cette démarche.

Contact

 Simon Clement, ICLEI, Gouvernements locaux pour le développement durable
Tél. : +49/76 13 68 92 44 | simon.clement@iclei.org



LA BANQUE DE RESSOURCES – COMMUNE DE BÆRUM (NORVÈGE)

 Population : 128 233 habitants

La banque de ressources de Bærum a pour vocation de contribuer autant que possible à la réutilisation, au recyclage et à l'utilisation des surplus de matériaux provenant de chantiers de construction et de projets d'infrastructure de la commune. Elle vise à régler la gestion et l'élimination des surplus de matériaux de manière durable grâce à une vue d'ensemble des matériaux excédentaires disponibles et une évaluation des options pratiques pour leur réutilisation.

La base de loisirs Kadettagen, à Sandvika, est un excellent exemple de la manière dont les matériaux excédentaires d'un projet routier peuvent être valorisés dans un projet de réaménagement d'un site. La banque de ressources offre désormais également des relevés de données environnementales en temps réel grâce à des capteurs de paramètres environnementaux tels que l'émission de substances polluantes dans l'air et l'eau.

Contact

✉ Svein Finnanger, chef des Services municipaux de protection de l'environnement, commune de Bærum (Norvège)
svein.finnanger@baerum.kommune.no
Tél. : +47/67 50 40 50; Tél. : +47/95 99 09 76



LE SERVICE AIRTEXT DE PRÉVISION DE LA QUALITÉ DE L'AIR – RIGA (LETTONIE)

 Population : 614 618 habitants

Bien que les niveaux de pollution atmosphérique soient faibles dans la plupart des villes européennes modernes, les informations relatives aux niveaux de pollution atmosphérique attendus sont particulièrement utiles. Elles permettent notamment aux habitants de mieux planifier leur journée du lendemain afin de réduire les éventuels risques pour leur santé en fonction du niveau de pollution de l'air. En collaboration avec les sociétés britanniques et lettones de conseil en matière d'environnement CERC et EL&LE, et le service de surveillance de l'atmosphère Copernicus de l'Union européenne (CAMs), la ville de Riga a inauguré « airTEXT », son service de prévision de la qualité de l'air.

Riga airTEXT est un service gratuit qui informe, par SMS et courrier électronique, les habitants sur la qualité de l'air, ainsi que sur les prévisions météorologiques,

le rayonnement UV, le taux de concentration de pollens et la température de l'air pour les trois prochains jours ; le service est disponible sur le site web et l'application mobile Riga airTEXT. Les habitants peuvent ainsi s'informer sur la qualité de l'air et obtenir des informations sur les alertes relatives à la qualité atmosphérique sur le site web de Riga airTEXT (<http://www.rigaairtext.lv/>), disponible en letton et en anglais et sur lequel ils peuvent s'abonner aux alertes par SMS ou courrier électronique. Les informations sur la qualité de l'air correspondent précisément à celles du niveau de la rue, tandis que les données sur le rayonnement UV, le taux de pollen et la température de l'air concernent les conditions dans les zones urbaines locales. Le service Riga airTEXT est la première application du système ADMS-Forecast, qui englobe les prévisions de l'indice général de rayonnement UV du CAMS et les prévisions régionales des taux de concentration en pollens. L'application mobile est disponible en letton pour les smartphones iPhone et Android. En collaboration avec l'association Asthma et les services de médias, la ville de Riga exploite cet outil pour améliorer le quotidien de ses habitants et évaluer la nécessité de prendre des mesures supplémentaires.

Contact

✉ Jānis Kleperis, Service du logement et de l'environnement, conseil municipal de Riga
Tél. : +371/26 43 65 13
Janis.Kleperis@riga.lv



EXERGI A POUR OBJECTIF D'AVOIR UN EFFET POSITIF SUR LE CLIMAT – STOCKHOLM (SUÈDE)

 Population : 975 551 habitants

La société de distribution énergétique locale de Stockholm, Stockholm Exergi, détenue par la ville de Stockholm et Fortum, s'est donné pour objectif d'avoir un bilan climatique positif d'ici à 2025. À cette fin, la société travaille sur divers projets, dont deux concernent l'élimination du dioxyde de carbone et la réduction de la quantité de plastique dans les déchets. Stockholm Exergi développe une usine de biocarburants et, au printemps 2021, elle a inauguré une usine de tri du plastique dans les déchets.

Dans le cadre de ses activités de recherche et développement, Stockholm Exergi réfléchit à la façon dont les biocarburants pourraient contribuer de manière significative aux objectifs climatiques nationaux et internationaux. Les biocarburants constituent l'un des moyens potentiels de ralentir le réchauffement climatique et, à terme, de rééquilibrer durablement le climat. Les estimations de Stockholm Exergi indiquent qu'à Stockholm une centrale de cogénération

biomasse pourrait capter 800 000 tonnes de dioxyde de carbone par an. Les projets de Stockholm Exergi pour une unité de cogénération biomasse au sein de la centrale de cogénération de chaleur et d'électricité de Stockholm alimentée aux biocombustibles sont de mieux en mieux définis. En décembre 2019, Stockholm Energy a inauguré son centre de recherche et l'a agrandi à l'automne 2020. L'objectif est que ces activités de recherche, ainsi qu'une étude d'intégration en cours, permettent d'obtenir des résultats suffisamment solides pour servir de socle à Stockholm Exergi pour investir dans une installation à grande échelle.

En avril 2021, Stockholm Exergi et Sörab, une entreprise régionale de gestion des déchets appartenant à plusieurs communes de la région de Stockholm, ont inauguré une usine de tri des déchets au nord de Stockholm. Le triage des déchets est une mesure concrète mise en œuvre par Stockholm Exergi pour réduire les émissions de dioxyde de carbone et optimiser le recyclage des matériaux, deux mesures essentielles pour consolider l'économie circulaire. Le tri du plastique ayant échappé au tri effectué par les ménages et les entreprises dans leurs déchets peut permettre de retirer 75 % supplémentaires de contenus en plastique avant l'incinération, ce qui réduit les émissions de dioxyde de carbone. Les déchets métalliques et les déchets alimentaires sont également triés. Cette unité vient compléter les efforts importants déjà réalisés par les ménages et les entreprises.

Contact

✉ Olga Axelsson, chef du développement urbain durable chez Stockholm Exergi
kundservice@stockholmexergi.se
<https://www.stockholmexergi.se/>



LES MARCHÉS PUBLICS DANS LA CONSTRUCTION DURABLE – COMMUNE D'OSLO (NORVÈGE) ⁵⁰

 Population : 1 056 180 habitants

La ville d'Oslo est le deuxième acheteur public de Norvège et une part significative de ses appels d'offres concerne le secteur de la construction. La commune utilise son pouvoir en tant qu'acheteur pour accélérer la transition écologique, soutenir ses ambitieux objectifs climatiques et promouvoir une économie circulaire. La stratégie de la commune d'Oslo en matière de marchés publics exige que les fournisseurs contribuent au recyclage, réduisent les déchets, développent des solutions plus respectueuses de l'environnement et limitent la consommation d'énergie. En outre, la ville

d'Oslo collabore avec un groupe d'autorités publiques européennes qui promeuvent les chaînes d'approvisionnement responsables et réduisent les émissions de gaz à effet de serre, au moyen par exemple de bâtiments et de chantiers de construction exempts de combustibles fossiles et d'émissions de CO₂.

Les autorités de la ville d'Oslo instaureront un certain nombre d'exigences en matière de bâtiments et de sites de construction exempts de combustibles fossiles et, progressivement, des exigences applicables aux bâtiments et aux sites de construction à émissions nulles dans les nouveaux plans d'aménagement, en concertation avec les autorités de contrôle de la pollution. La ville d'Oslo impose déjà des constructions exemptes de combustibles fossiles/à émissions nulles dans ses propres projets. Cependant, quatre chantiers de construction sur cinq sont détenus par l'État ou le secteur privé. Des estimations préliminaires laissent penser que les exigences envisagées par les autorités municipales pourraient concerner entre 40 % et 80 % de l'activité de construction d'ici 2024 et augmenter encore jusqu'en 2030. Cet instrument réduira donc considérablement les émissions provenant des chantiers de construction d'ici quelques années seulement. Il s'agit là d'une réponse vigoureuse aux nouvelles données sur les émissions provenant de ce secteur, qui révèlent que ces émissions sont plus importantes qu'on l'avait estimé précédemment.

Depuis 2020, la ville exige également dans ses propres projets que le transport de matériaux vers et depuis les chantiers de construction soit exempt de combustibles fossiles. La proportion de projets incluant un transport des matériaux de construction sans combustibles fossiles, lorsque la ville d'Oslo est l'acheteur public, devrait ainsi passer de pratiquement zéro à 100 % au cours de la période de planification de quatre ans.

Contact

✉ Kamzy Gunaratham, maire adjoint, commune d'Oslo (Norvège)

Tél. : +47/91 56 01 16

kamzy.gunaratnam@oslobystre.no



LE PROGRAMME MONACO ZÉRO DÉCHET - VILLE DE MONACO (MONACO)

 *Population : 38 350 habitants*

La ville de Monaco s'emploie à lutter contre tous les types de déchets au moyen d'une stratégie multidimensionnelle, qui va de la distribution de

cendriers de poche aux opérations de lutte contre le gaspillage alimentaire et aux initiatives visant à donner une seconde vie à une multitude d'objets dans le cadre du projet « Monaco s'Engage contre le Gaspillage » (MEG).

En 2010, la mairie et la Société monégasque d'assainissement (SMA) ont conclu un partenariat portant sur la distribution de cendriers de plage pendant la saison estivale. En 2012, la Direction du Tourisme et des Congrès de la Principauté a également rejoint l'opération. Initialement, l'objectif était de réduire le nombre de mégots sur le sable et de préserver la propreté de la plage. Près de 8 500 cendriers sont ainsi distribués chaque été sur la plage du Larvotto. Depuis 2017, des cendriers de poche sont également distribués dans différents points d'information de la Direction du Tourisme. En 2021, cette opération a pris une nouvelle dimension avec la distribution de cendriers de poche dans l'ensemble de la ville et le lancement d'une campagne de sensibilisation du public sur les effets nocifs des mégots de cigarettes pour l'environnement.

À l'issue d'un premier cycle de réunions en 2013, la ville de Monaco avait lancé l'opération « Gaspillage alimentaire : passons à l'action ! », suivie en juin 2014 par la présentation d'un programme d'actions concrètes. Une charte a été rédigée et proposée à la signature du grand public et un livret (sous forme de bande dessinée) a été réalisé afin de sensibiliser les enfants. En 2015, la campagne de sensibilisation s'est poursuivie avec le « Défi des Chefs ». Au gré de leur inspiration, deux grands chefs ont cuisiné des plats en utilisant des denrées récupérées auprès de commerces de la Principauté et des maraîchers du Marché de la Condamine (des denrées vouées à être jetées mais encore consommables). Cet événement avait pour objectif de démontrer que cuisiner des aliments proches de leur date de péremption et consommer des fruits et légumes légèrement flétris ou abîmés est sans danger pour la santé et permet de réaliser des plats délicieux. De plus, avec le soutien de restaurateurs monégasques, l'initiative « La Petite Boîte » a été lancée, permettant aux restaurateurs de proposer des récipients à leurs clients pour qu'ils puissent emporter un repas non terminé ou une bouteille entamée. Depuis 2016, plus de 50 établissements ont confirmé leur engagement en faveur de cette opération, et près de 20 000 Petites Boîtes ont ainsi été distribuées gratuitement.

Enfin, l'initiative « Monaco s'Engage contre le Gaspillage » organise la collecte de différentes catégories d'objets dont la liste est annoncée à l'avance (jouets, livres, matériel électronique, couvertures, manuels scolaires, etc.) afin de récupérer ceux qui ne sont pas ou plus utilisés, et de leur offrir ainsi potentiellement une seconde vie. Cette initiative vise à réduire les déchets de toute nature, ainsi qu'à promouvoir l'économie circulaire. Les objets collectés sont ensuite

redistribués à une ou plusieurs associations et un site internet consacré à ce projet a également été créé (www.contelegaspillage.mc).

Contact

✉ Jérôme Bonnin, rédacteur, Service du domaine communal – commerce, halles et marchés, ville de Monaco
jbonnin@mairie.mc



LE DIALOGUE ENTRE LES PARTENAIRES DE LA CONSTRUCTION – MALMÖ (SUÈDE) ⁵¹

 *Population* : 344 166 habitants

À Malmö, un « dialogue sur la construction » est généralement organisé entre la ville et les promoteurs pour les grands projets d'aménagement. Toutes les entreprises de construction concernées et tous les services municipaux pertinents se réunissent régulièrement pour échanger et élaborer des normes et des objectifs communs pour le site à aménager. Ce dialogue peut débuter avant la phase de planification officielle du projet ou une fois que le plan détaillé est réalisé. Il se poursuit habituellement sur plusieurs années.

À Malmö, ce dialogue entre les partenaires des projets de construction connaît un véritable succès et suscite une adhésion de plus en plus forte, car il facilite le travail de toutes les parties concernées. En effet, il permet à la commune de fixer des objectifs plus ambitieux que ceux prévus par la loi, notamment en matière de performance énergétique des bâtiments. En outre, les services municipaux peuvent s'accorder sur un objectif commun et définir des priorités. Pour les promoteurs, le dialogue raccourcit les délais de traitement, notamment pour l'obtention des permis de construire. Il existe par ailleurs un mécanisme d'apprentissage mutuel entre les promoteurs les plus expérimentés et les débutants. Une stratégie de marketing commune est généralement élaborée collectivement, ce qui permet une communication efficace concernant le site en question.

Contact

✉ Roland Zinkernagel, Service de l'environnement, ville de Malmö (Suède)
roland.zinkernagel@malmo.se



LA VILLE ZÉRO DÉCHET – CAPANNORI (ITALIE) ⁵²

 *Population : 46 000 habitants*

La ville de Capannori, dans le nord de l'Italie, affiche l'un des taux de recyclage municipal les plus élevés d'Europe. Cette ville zéro déchet est un exemple de décisions politiques courageuses et d'une forte participation de la population pour parvenir à des résultats spectaculaires. Ce modèle est facilement reproductible ailleurs en Italie puisque 98 % des communes italiennes comptent moins de 50 000 habitants, ce qui représente 66 % de la population totale.

Une stratégie zéro déchet a été signée en 2007 et, depuis lors, les déchets par habitant ont diminué de 40 %, passant de 1,92 kg à 1,18 kg par personne et par an. En 2014, seulement 18 % des déchets produits ont été mis en décharge. La commune de Capannori a adopté un certain nombre de stratégies qui ont contribué à cette réduction drastique des déchets. Elle a tout d'abord mis en place un système de collecte en porte-à-porte destiné à encourager et à sensibiliser les habitants au tri sélectif des déchets en amont. Un centre de réutilisation a ensuite été créé, permettant que des vêtements, des chaussures, des jouets, des appareils électriques et des meubles soient réparés et vendus à des personnes dans le besoin. En 2012, quelque 93 tonnes d'objets ont ainsi été déposées dans le centre. Une épicerie a par ailleurs ouvert ses portes en 2009 et vend en vrac plus de 250 produits alimentaires et boissons d'origine locale. La commune accorde aux petites entreprises des mesures d'incitation fiscales pour le stockage de produits pouvant être transvasés dans les propres récipients des clients. De plus, la commune encourage la responsabilité et la participation de chaque citoyen, en favorisant les initiatives telles que le compostage des ordures ménagères ou en adoptant une approche collaborative sous la forme de réunions citoyennes destinées à diffuser l'information, à recueillir des commentaires et à distribuer gratuitement des kits de tri des déchets.

Contact

✉ Gian Luca Bucci, Bureau de l'environnement, de l'énergie et de la toponymie, ville de Capannori (Italie)

Tél. : +39/05 83 42 82 07

g.bucci@comune.capannori.lu.it



RÉPARATHON – VILLE DE MONACO (MONACO)

 *Population : 38 350 habitants*

Le 27 novembre 2021, la mairie de Monaco, en partenariat avec le Pacte pour la transition énergétique de la Principauté de Monaco, a organisé son premier « Réparathon ». L'objectif est de mettre en relation des personnes et des associations qui savent réparer des objets avec des personnes qui ont besoin de les faire réparer.

Après un premier appel sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn) aux personnes ayant des compétences en réparation ou en couture, la mairie de Monaco a lancé un second appel à la population, encourageant les personnes ayant besoin d'aide pour réparer des objets à la contacter. Ensuite, la mairie a couplé les demandes avec les compétences et a défini un calendrier.

Sur 33 demandes de réparation, 24 ont été acceptées par les réparateurs. Trois personnes se sont également présentées spontanément et ont pu faire réparer leur objet.

Le premier Réparathon a généré beaucoup de réactions positives parmi la population et sera renouvelé à intervalles réguliers. Dans le prolongement de cet événement, un répertoire numérique des réparateurs et couturiers de la ville sera créé pour permettre à la population de choisir entre la réparation ou la remise à neuf des objets.

Contact

✉ Jérôme Bonnin, rédacteur, Service du domaine communal –
commerce, halles et marchés, ville de Monaco
jbonnin@mairie.mc

RECOMMANDATIONS



- **ENCOURAGEZ** la gestion durable des déchets en investissant dans des conteneurs de recyclage dans toute la ville et en mettant en place des campagnes contre le dépôt de déchets sur la voie publique ;
- **INVESTISSEZ** dans les petites entreprises respectueuses du développement durable, par exemple en organisant un concours destiné aux jeunes entrepreneurs et en finançant le meilleur projet ;
- **RECOMMANDEZ** des politiques plus écologiques au niveau national ;
- **SOUTENEZ** les programmes d'économie circulaire - les entreprises locales vendant des produits qui dureront toute une vie (par exemple des bouteilles métalliques réutilisables) et les commerces alimentaires qui proposent des produits vendus en vrac ;
- **STIMULEZ L'INNOVATION** auprès des fournisseurs de services locaux, au moyen de mesures d'incitation fiscales pour la conception d'initiatives respectueuses de l'environnement.

**STRATÉGIES LOCALES
EN FAVEUR
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DU CLIMAT**

DÉFINITION

Le développement de stratégies locales en faveur de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique est indispensable pour répondre efficacement à ces enjeux. Il reste toutefois encore un long chemin à parcourir jusqu'à la mise en œuvre effective d'une approche ascendante en matière de développement durable, basée sur une collaboration avec les collectivités locales et régionales afin d'œuvrer ensemble à la protection de l'environnement.

Cependant, dans de nombreux documents stratégiques nationaux, les enjeux infranationaux (locaux et régionaux) ne sont mentionnés que dans des termes généraux, sans inclure des objectifs et des résultats spécifiques et mesurables concernant les autorités locales et régionales. Par conséquent, cette dernière partie illustre les initiatives prises au niveau local et régional pour mettre en place des stratégies spécifiques, assorties d'objectifs concrets en matière de climat et de développement durable et adaptées aux réalités locales et régionales.

Le saviez-vous?



L'Initiative pour la prospérité des villes d'ONU Habitat est une initiative mondiale qui vise à identifier les opportunités et les domaines d'intervention qui permettront d'accroître la prospérité des villes. Son approche globale se double d'un outil de mesure de l'urbanisme durable et d'élaboration de stratégies urbaines et de projets à long terme destinés à renforcer les pratiques et les infrastructures durables dans les villes.

Source : City Prosperity Initiative, UN-Habitat (unhabitat.org).

UNE APPROCHE SYSTÉMATIQUE DU SUIVI DE LA DURABILITÉ – RIGA (LETTONIE)

 *Population* : 614 618 habitants

La principale condition pour atteindre d'ici 2030 les objectifs fixés dans la Stratégie de développement durable de Riga est celle d'un développement équilibré, encourageant la participation des habitants de Riga et des experts pour la conception et la mise en œuvre efficace de la stratégie, et le suivi de la réalisation des ODD. La ville de Riga promeut et soutient les projets qui assurent un développement durable et équilibré du territoire, en tenant compte de l'intérêt général de la société. La planification a des conséquences directes sur la qualité de l'environnement urbain et la qualité de vie. Il incombe à la commune de garantir un développement équilibré de l'environnement urbain et de veiller à la participation de la société dans le processus de développement de la ville.

Pour le suivi de la mise en œuvre du développement durable à Riga, l'identification des lacunes et difficultés éventuelles et l'utilisation de ces éléments pour améliorer la planification, un suivi continu et l'établissement de rapports sont essentiels. La ville de Riga suit depuis 14 ans la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable et du programme de développement au niveau local.

Le suivi du développement durable est assuré chaque année par 29 institutions et unités structurelles du conseil municipal de Riga, plus de 2 000 habitants de 58 quartiers de la ville et cinq experts externes sur l'économie, la protection sociale, l'environnement urbain, les organisations non gouvernementales et la gouvernance. Le suivi actuel comprend la collecte de données, une évaluation interne et externe et l'établissement de rapports. Depuis 2020, dans le cadre du processus de sensibilisation aux ODD des Nations Unies, les rapports de suivi comportent une nouvelle partie consacrée à la mise en œuvre des ODD dans la ville de Riga.

Afin de fournir à la population des informations actualisées sur le développement de la ville de Riga et de favoriser la participation des habitants à la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable, le rapport de suivi

adopté par le conseil municipal de Riga est publié chaque année sur le site web du système de suivi de la stratégie (<https://sus.lv/>).

Contact

✉ Jurijs Grizāns, Service du développement urbain, Conseil municipal de Riga (Lettonie)
Tél. : +371/67 01 35 95
jurijs.grizans@riga.lv



LA BUDGÉTISATION CLIMATIQUE – OSLO (NORVÈGE)⁵³

 *Population : 1 056 180 habitants*

La budgétisation climatique est un nouvel outil de gouvernance qui permet de passer plus facilement de la planification à l'action, de définir des mesures conformes aux ambitions climatiques de la ville et de rendre les activités climatiques de la ville transparentes et inclusives. Dans ce système, les réductions d'émissions sont budgétisées et font l'objet de rapports au même titre que les dépenses financières. Les compétences sont bien définies et le financement de toutes les mesures est assuré. Des rapports réguliers facilitent l'appréciation de la conformité d'une activité aux objectifs, ce qui permet les ajustements. La budgétisation climatique permet ainsi à toutes les parties prenantes de découvrir comment la ville œuvre en faveur de la réalisation de ses objectifs climatiques.

La ville d'Oslo a probablement été la première ville au monde à mettre en place un tel système. Depuis 2016, la ville a régulièrement amélioré ce dispositif, qui est désormais repris par plusieurs villes à travers le monde. En coopération avec d'autres villes et communes norvégiennes, un dispositif a aussi été conçu pour les petites villes et communes. Il est accessible à tous sur le site web de KS, l'Association norvégienne des autorités locales et régionales.

La budgétisation climatique révèle que la réalisation des objectifs passe obligatoirement par la mise en œuvre d'un large éventail de mesures. Elle suppose la participation des habitants et des entreprises de la ville, ainsi qu'une collaboration active et fructueuse entre les autorités régionales et gouvernementales, ainsi qu'au sein de l'organisation de la ville d'Oslo. Il importe également que les autorités municipales veillent à ce que les mesures climatiques n'entraînent pas d'inégalités sociales. Les effets climatiques et sociaux doivent donc être pris en compte pour toutes les décisions pertinentes. Le budget climatique de la ville pour 2021 peut être consulté à

l'adresse : <https://www.klimaoslo.no/wp-content/uploads/sites/88/2021/02/Climate-Budget-2021-Oslo.pdf>.

Contact

✉ Heidi Sørensen, directrice de l'Agence pour le climat de la ville d'Oslo


Tél. : +47/21 80 21 80

heidi.sorensen@oslobystyre.no

<https://www.klimaoslo.no/>



LE PACTE VERT DE REYKJAVIK POUR UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE ET POUR LA SANTÉ PUBLIQUE – REYKJAVIK (ISLANDE) ⁵⁴

 *Population* : 122 853 habitants

La ville de Reykjavik s'est fixé pour objectif de parvenir à la neutralité carbone d'ici à 2040. Les dix prochaines années seront une décennie d'action et une étape cruciale pour chaque pays et chaque ville du monde dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement. Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, les émissions de CO₂ de la ville à Reykjavik doivent être réduites de moitié d'ici à 2030, puis à nouveau de moitié au cours de la décennie suivante. Il faudra également parvenir à un captage efficace du dioxyde carbone.

En décembre 2020, la ville a publié le Pacte vert de Reykjavik, qui constitue sa feuille de route pour la reprise économique post-COVID-19. Ce Pacte vert se concentre sur les trois dimensions de la durabilité, à savoir les dimensions économiques, environnementales et sociales. La priorité est ainsi donnée aux investissements en faveur des infrastructures écologiques ainsi qu'à la promotion sociale, afin que personne ne soit défavorisé. Une mise à jour du Plan d'action en faveur du climat, lancé en 2015, a également été publiée. Le Plan d'action pour le climat comporte six principaux objectifs qui se concentrent sur des projets en faveur de la protection du climat et de la santé publique, à savoir : encourager le transfert complet d'énergie ; renforcer les modes de transport favorables à la protection de la santé publique ; promouvoir un urbanisme respectueux de l'environnement ; instaurer une économie circulaire ; privilégier des matériaux de construction et une conception à faible émission de carbone ; et procéder à une captation efficace du dioxyde de carbone. Le conseil municipal de Reykjavik est convaincu qu'agir en faveur du climat est un moyen de protéger la santé des citoyens et leur qualité de

vie, ainsi que de promouvoir la croissance économique verte et le bien-être de la population.

Contact

✉ Magnús Yngvi Jósefsson, responsable du programme de recherche,
Département des services et de l'innovation, Ville de Reykjavik (Islande)
Magnus.Yngvi.Josefsson@reykjavik.is



UNE STRATÉGIE VERTE POUR ARENDAL – COMMUNE D'ARENDAL (NORVÈGE)

👤 *Population : 44 576 habitants*

Arendal est l'une des premières communes de Norvège à avoir entrepris de contribuer à l'Agenda 2030 et elle a pris depuis 2008 des mesures visant à réduire les émissions de CO₂. Entre 2007 et 2017, ces émissions ont ainsi été réduites de 80 % et Arendal a notamment pris des mesures d'urgence pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences.

Le nouveau plan d'action d'Arendal en faveur du climat et de l'énergie, « Une stratégie verte pour Arendal », devrait faire d'Arendal « une ville de premier plan à l'échelle nationale et internationalement reconnue pour son action en faveur du climat et de l'environnement, ainsi qu'une source d'enseignements pour d'autres collectivités locales ». Cette stratégie permettra à la collectivité locale d'inciter les entreprises à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.

Contact

✉ Commune d'Arendal
Tél. : +47/37 01 30 00
<https://www.arendal.kommune.no/english/contact/>



LA STRATÉGIE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – BADE-WURTEMBERG (ALLEMAGNE)

👤 *Population : 11 070 000 habitants*

La stratégie en faveur du développement durable lancée en 2007 vise à stimuler et à soutenir la mise en œuvre de la durabilité dans la région du Bade-Wurtemberg. Cette plateforme destinée à l'État fédéral, aux communes, aux entreprises et à la société est régulièrement actualisée. Les thématiques les plus urgentes sont les priorités actuelles : le climat et l'énergie,

l'éducation au développement durable, la consommation et les modes de vie durables et, enfin, les entreprises durables et neutres du point de vue climatique. De plus, la fonction de modèle de l'administration et l'ancrage des instruments de pérennisation du développement durable au niveau régional y jouent un rôle déterminant.

Le Bade-Wurtemberg élabore à intervalles réguliers des rapports sur la durabilité et les indicateurs, afin de suivre et de promouvoir le développement durable dans la région. Cette démarche rend la durabilité concrète, mesurable et vérifiable. Un conseil consultatif du gouvernement régional pour le développement durable a également été mis en place. Il conseille le Premier ministre du land sur tous les sujets liés au développement durable et engage le dialogue sur le développement durable avec des experts et des citoyens. Le plus de groupes sociaux possible sont associés aux discussions sur les questions relatives au mode de vie durable. Pour plus d'informations, voir : www.nachhaltigkeitsstrategie.de.

Contact

✉ Stefan Böhm LL.M., chef d'unité adjoint, Union européenne et pétitions, Parlement régional du Bade-Wurtemberg

Konrad-Adenauer-Straße 3, 70173 Stuttgart

Tél. : +49/(0)711 20 63-357 | stefan.boehm@landtag-bw.de



LE PLAN POUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE VERTE – COMMUNE DE BERLEVÅG (NORVÈGE)

 **Population** : 1 057 habitants

La ville de Berlevåg a intégré les ODD dans son Plan d'action, en mettant tout particulièrement l'accent sur le climat et l'environnement. La commune joue un rôle actif dans la « transition écologique » en vue de respecter l'environnement et de promouvoir des solutions durables dans une économie circulaire. Plusieurs initiatives sont en cours.

Berlevåg a beaucoup fait pour le développement de l'énergie verte, au moyen d'un projet qui utilise l'énergie éolienne « hors réseau » pour produire de l'hydrogène, une source d'énergie d'avenir susceptible de remplacer les combustibles fossiles. La commune participe en outre à divers projets régionaux et nationaux de transition vers l'énergie verte, notamment par la promotion du carburant hydrogène pour les avions et les ferries, ainsi qu'en aidant les autorités régionales à réfléchir à la

manière dont l'hydrogène pourrait être utilisé en tant que source d'énergie à l'échelle de la région.

Contact

✉ Commune de Berlevåg | Tél. : +47/78 78 20 00 | postmottak@berlevag.kommune.no



L'ASSOCIATION CITÉ DE L'ÉNERGIE⁵⁵ – PLUSIEURS VILLES DE SUISSE⁵⁶

L'Association Cité de l'énergie se considère comme un centre de compétence pour la politique énergétique et climatique locale en Suisse. Depuis plus de 30 ans, elle réunit des communes suisses, des grandes villes aux petits villages de montagne, qui partagent la conviction que les défis dans le domaine de l'énergie et du climat peuvent être en grande partie maîtrisés grâce à un engagement local et continu.

Grâce à son Programme Cité de l'énergie, l'Association accompagne les communes qui souhaitent devenir des acteurs exemplaires, durables et innovants dans les domaines de l'énergie, du climat, des transports et de l'environnement. Elle représente les intérêts des communes dans la politique énergétique et climatique, leur fournit des conditions-cadres optimales, élabore des outils modernes et des aides à la mise en œuvre et met à leur disposition un réseau complet. En plus du « programme Cité de l'énergie », l'Association récompense des écoles exemplaires, les Écoles de l'énergie. Elle est également l'organisme de certification officiel du programme Sites 2000 watts du gouvernement fédéral.

Les membres de l'Association sont principalement des villes et des communes, mais également des entreprises publiques, des personnes physiques et des personnes morales. Début 2021, l'Association Cité de l'énergie comptait environ 660 communes et régions membres. Plus de 60 % de la population suisse vit dans l'une des 460 Cités de l'énergie.

L'association vise à élaborer une politique énergétique et climatique durable au niveau des communes. Elle défend, au niveau national et international, les intérêts des villes et communes suisses en matière de politique énergétique. Elle prône une utilisation économique et rationnelle des ressources énergétiques existantes et favorise le développement des énergies renouvelables.

Contact

✉ Maren Kornmann, Secrétariat-Association Cité de l'énergie, Suisse
maren.kornmann@enco-ag.ch
Tél. : +41/061 965 99 00



PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉNERGIE DURABLE – AMAROOUSSION (GRÈCE) ⁵⁷

 *Population* : 120 000 habitants

Amaroussion est l'une des villes de premier plan en Grèce en matière de durabilité énergétique. Elle a été la première ville du pays à mettre en place un réseau de transport public intégré et l'une des premières à appliquer des critères écologiques lors de la passation de marchés publics (par exemple, l'achat d'ampoules et d'appareils électriques écoénergétiques).

Elle s'emploie aussi en permanence à améliorer la performance énergétique des bâtiments municipaux et à faire office de modèle pour ses habitants. La ville a adhéré à la Convention des maires en 2011 et a présenté son Plan d'action en faveur de l'énergie durable (PAED) un an après. Ce PAED est le fruit d'une étroite collaboration entre les différents services municipaux et couvre plusieurs domaines, comme l'urbanisme, la construction, les transports, les marchés publics, la gestion des déchets et l'éducation.

Pour assurer la mise en œuvre harmonieuse et réussie de son PAED, la ville a établi une commission interservices sur le PAED. Cette commission se compose de représentants des directions et services municipaux suivants :

- ▶ le Département des services techniques et des travaux (bâtiments, éclairage public, infrastructures de transport, production d'énergie, etc.) ;
- ▶ le Département de l'urbanisme (urbanisme & mobilité) ;
- ▶ le Département de l'environnement et de la qualité de la vie ;
- ▶ le Service de la planification et de l'évaluation des ressources (financement externe des activités du PAED) ;
- ▶ la Direction des services financiers (financement interne et gestion financière des projets liés au PAED) ;
- ▶ le Département des marchés publics (achats écoénergétiques) ;
- ▶ la commission de consultation et d'éducation (activités éducatives et de sensibilisation) ;
- ▶ le Service de la gestion de la qualité et des procédures internes (gestion de la qualité des projets et activités du PAED) ;

- ▶ le Service des relations internationales (adoption des politiques énergétiques de l'UE, promotion du partage d'expériences et de la coopération avec d'autres villes).

La ville a pour objectif de réduire ses émissions de CO₂ de 20 % d'ici 2020. La plus grande partie des économies proviendra du secteur du bâtiment (77 %). La commission PAED joue un rôle déterminant dans la réalisation de ces objectifs. Parmi les projets mis en œuvre sous sa supervision figurent :

- ▶ les audits énergétiques et certificats énergétiques pour tous les bâtiments municipaux ; la modernisation énergétiquement efficace de quatre bâtiments grâce aux Fonds structurels de l'UE ;
- ▶ le remplacement des ampoules des bâtiments municipaux par des ampoules plus économes en énergie ;
- ▶ l'amélioration de la conception des espaces ouverts pour renforcer l'effet de microclimat et les conditions de confort thermique.

Contact

✉ Amitsis Dimitris, chef du développement des ressources nationales, commune d'Amaroussion (Grèce)
amidim@maroussi.gr



ACTION LOCALE POUR UNE ÉNERGIE PLUS VERTE – GDYNIA (POLOGNE) ⁵⁸

 *Population* : 245 867 habitants

Récemment distinguée comme étant la ville de Pologne la plus économe en énergie, Gdynia s'est employée à améliorer la qualité de vie de ses habitants, tout en réduisant les dépenses municipales. Elle a élaboré des solutions telles que les bus rénovés, les lampadaires plus performants, l'utilisation des déchets pour produire de l'énergie et la création d'un hôtel de ville numérique pour un accès facile et propre aux services locaux.

Usine de valorisation énergétique des déchets : l'usine de valorisation énergétique des déchets de Gdynia utilise une technologie locale pour réduire la pollution et diminuer les coûts énergétiques. L'usine a connu un tel succès que la commune envisage à présent de l'agrandir, afin de produire du biocarburant à partir de déchets biodégradables. À long terme, la moitié de la flotte de bus locaux fonctionnera grâce à ce type de gaz, ce qui permettra d'offrir à ses habitants des billets à bas prix et un air plus pur dans la ville.

Transport durable : il a déjà été démontré que les transports publics sont un domaine où de petits investissements peuvent apporter de grands avantages pour les habitants. Ces deux dernières années, les trolleybus écoénergétiques de Gdynia ont réduit la consommation d'électricité municipale de 20 %. La société de transport public locale souhaite passer à des véhicules électriques propres et silencieux, mais les nouveaux trolleys sont généralement proposés à un prix élevé. Les fonds européens ont permis à la ville de transformer ses vieux bus diesel en trolleybus efficaces pour seulement un quart du coût d'un nouveau véhicule.

Lampadaires écoénergétiques : la facture énergétique de Gdynia a également été réduite grâce au remplacement de la moitié des lampadaires de la ville par des solutions alternatives plus écoénergétiques. Cette mesure a permis à la ville de réduire considérablement les coûts et de réinvestir dans son système d'éclairage public. Tandis que les habitants se sentent plus en sécurité du fait d'une augmentation de 50 % du nombre des lampadaires, les lampes basse consommation et les systèmes de contrôle intelligents garantissent désormais l'absence de tout gaspillage d'énergie.

Système anti-embouteillages : l'utilisation de feux de circulation synchronisés aux heures de pointe permet de réduire les temps de trajet, d'améliorer la qualité de l'air et de détendre les habitants. La commune polonaise a tenu compte de ce constat lors de l'élaboration de son programme de prévention des embouteillages urbains. Des caméras de détection des embouteillages ont été installées aux principaux carrefours de la ville et de ses environs ; dès qu'elles détectent une file de véhicules, le système de gestion de la circulation adapte le rythme des feux sur tout le territoire afin de fluidifier la circulation. Gdynia aide également ses automobilistes et usagers des transports publics à améliorer leurs déplacements quotidiens en leur fournissant des informations en temps réel sur les conditions de circulation et en présentant des itinéraires alternatifs aux piétons et cyclistes dans les principaux quartiers de la ville.

Contact

✉ Hanna Gorecka-Banasik, ville de Gdynia (Pologne)
h.gorecka-banasik@gdynia.pl

RECOMMANDATIONS



- **PARTAGEZ** les connaissances et l'expertise entre les villes et les régions, les zones urbaines et rurales, mais aussi au sein de vos collectivités.
- **IMPLIQUEZ** la société civile et établissez des partenariats avec des ONG ayant une grande expérience des questions environnementales.
- **AMÉLIOREZ** les actions des autorités locales en faveur du climat et renforcez la gouvernance multiniveau et la participation des citoyens, tout en respectant les engagements en matière de droits de l'homme.
- **INVITEZ** les autorités nationales à sensibiliser et à impliquer les autorités locales et régionales dans leurs initiatives visant à élaborer des politiques sur le changement climatique, en intégrant une composante de droits de l'homme.
- **PRIVILÉGIEZ** la coopération multiniveau susceptible de renforcer la capacité des autorités infranationales à s'attaquer aux problèmes climatiques et à tenir compte de la dimension du climat et de la durabilité dans l'élaboration des politiques locales.
- **IDENTIFIEZ** et exploitez les synergies et les liens avec d'autres autorités locales, régionales ou nationales ainsi que leurs stratégies en faveur du climat et du développement.



Textes de références et lectures complémentaires

Un pacte vert pour l'Europe : https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr.

Conseil de l'Europe, L'environnement, <https://www.coe.int/fr/web/compass/environment>.

Conseil de l'Europe, Les droits de l'homme et l'environnement, une priorité pour le Conseil de l'Europe, <https://www.coe.int/fr/web/human-rights-rule-of-law/human-rights-environment>.

Déjeant-Pons M., Pallemart M., Droits de l'homme et environnement : Recueil d'instruments et autres textes internationaux concernant les droits individuels et collectifs en matière d'environnement dans le cadre international et européen, Conseil de l'Europe en collaboration avec le ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement de Belgique, novembre 2002, <https://rm.coe.int/168059ab30>.

Eurocities, Une meilleure qualité de vie pour tous, Cadre stratégique 2020-2030 d'Eurocities, <https://eurocities.eu/about-us/a-better-quality-of-life-for-all-eurocities-strategic-framework/>.

Eurocities, Changement climatique et transition énergétique, <https://eurocities.eu/goals/climate-change-and-energy-transition/>.

Convention des maires de l'Union européenne, <https://www.conventiondes-maires.eu/>.

Capitale verte européenne : <https://ec.europa.eu/environment/europeangreencapital/about-the-award/policy-guidance/best-practice-publications/>

Convention mondiale des maires, <https://www.globalcovenantofmayors.org/>.

Knox J. H., "The Paris Agreement as a Human Rights Treaty", juin 2018, Human Rights and 21st Century Challenges: Poverty, Conflict, and the Environment, Akande et al. eds., Oxford University Press : <https://ssrn.com/abstract=3192106>

Localiser l'Agenda 2030 : ODD et autorités locales, <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=30022&nr=754&menu=3170>.

Mayer B., "Human Rights in the Paris Agreement", Climate Law 6, 2016, 109-117.

Déclaration de solidarité de Sienne lors du lancement de l'Association pour le droit écologique et la gouvernance, octobre 2017, <https://elgaworld.org/siena-declaration>.

Intervention de la Commissaire aux droits de l'homme en qualité de tierce partie, en vertu de l'article 36, paragraphe 3, de la Convention européenne des droits de l'homme, requête n° 39371/20, Strasbourg, 5 mai 2021, <https://rm.coe.int/intervention-de-la-commissaire-aux-droits-de-l-homme-du-conseil-de-l-e/1680a2f4ff>.

CCNUCC, L'Accord de Paris, <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/l-accord-de-paris>.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Les droits de l'homme et l'environnement.

Nations Unies, Feuille de route pour la localisation des ODD : mise en œuvre et suivi au niveau infranational, Local 2030 – Localizing the SDGs.

Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, <https://sdgs.un.org/fr/goals>.

Références des initiatives citées



Les références listées sont accessibles en un clic sur internet via le flashcode ou via l'adresse web:
www.coe.int/congress-handbook3-references/fr

- 1 Arrêt de la Cour internationale de Justice, rendu le 25 septembre 1997 dans l'affaire *Projet Gabčíkovo-Nagymaros*, Recueil 1997, paragraphe 53.
- 2 <https://www.coe.int/fr/web/human-rights-rule-of-law/human-rights-environment>.
- 3 https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CCPR/Shared%20Documents/1_Global/CCPR_C_GC_36_8785_E.pdf.
- 4 <https://rm.coe.int/third-party-intervention-by-the-council-of-europe-commissioner-forum/1680a26105>.
- 5 <https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/living-in-a-clean-environment-a-neglected-human-rights-concern-for-all-of-us>.
- 6 <https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/living-in-a-clean-environment-a-neglected-human-rights-concern-for-all-of-us>.
- 7 <https://rm.coe.int/protection-environnementale-fr/16809fb088>.
- 8 <https://rm.coe.int/protection-environnementale-fr/16809fb088>.
- 9 <https://www.globalcovenantofmayors.org/what-is-our-mission/>.
- 10 <https://www.covenantofmayors.eu/about/covenant-initiative/origins-and-development.html>.
- 11 https://ec.europa.eu/environment/topics/urban-environment/green-city-accord_en.
- 12 <https://rm.coe.int/native/09000016804df04e>.
- 13 <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=30022&nr=754&menu=3170>.
- 14 <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/human-rights-and-climate-change-what-role-for-the-european-convention-on-human-rights->.
- 15 Travaux de l'APCE (mise à jour de décembre 2020) : <https://rm.coe.int/pace-environment-and-human-rights/1680a09269>.
- 16 https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016809e59f9.
- 17 https://www.echr.coe.int/LibraryDocs/DH_DEV_Manual_Environnement_Fr.pdf.
- 18 <https://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=813#:~:text=The%20environment%20is%20the%20totality,dependent%20in%20all%20its%20activities>
- 19 <https://fr.unesco.org/themes/education-au-developpement-durable/comprendre-edd/developpement-durable>.
- 20 Déclaration du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, 27 février 2020.
- 21 <https://climate-adapt.eea.europa.eu/metadata/portals/urban-green-blue-grid-adaptation-measures-catalogue#:~:text=Green%20blue%20urban%20grids%20reduce,food%20shortages%20in%20urban%20areas.&text=It%20also%20features%20Green%20blue,to%20various%20goals%20and%20parameters>.
- 22 <https://www.urbangreenbluegrids.com/about/introduction-to-green-blue-urban-grids/>.
- 23 <https://eurocities.eu/stories/looking-to-the-future-with-electric-garbage-trucks/>.
- 24 <https://www.coe.int/fr/web/human-rights-rule-of-law/speech-by-h.-bergmann>.
- 25 https://nws.eurocities.eu/MediaShell/media/Burgas_public%20transport%20vision.pdf.
- 26 https://krusevac.ls.gov.rs/wp-content/uploads/2020/09/poum_krusevac.pdf.

- 27 <https://jegkjorergront.no/Kampanje/Sporsmal-og-svar>.
- 28 https://ec.europa.eu/environment/europeangreencapital/wp-content/uploads/2011/04/MDR0763Rp00013_Good-Practice_Final2.pdf.
- 29 https://nws.euocities.eu/MediaShell/media/March15_Cities%20in%20action_Auld%20but%20not%20Reekie_Edinburgh.pdf.
- 30 https://nws.euocities.eu/MediaShell/media/Sep_Cities%20in%20action_Sustainable%20buildings_Warsaw.pdf.
- 31 <https://www.urbangreenbluegrids.com/projects/hammarby-sjostad-stockholm-sweden/>.
- 32 <https://www.beograduzivo.rs/info/saobracaj/da-li-znate-gde-su-u-beogradu-pametni-semafori-i-kako-se-aktiviraju-njihovi-senzori/>.
- 33 <https://nws.euocities.eu/MediaShell/media/Cities%20in%20action-%20zoom%20in%20on%20your%20roof.pdf>.
- 34 https://nws.euocities.eu/MediaShell/media/353-green-web_final.pdf.
- 35 <http://smartcity.valencia.es/vlci/connecta-vlci-smart-buildings/>.
- 36 <https://www.coe.int/en/web/kyiv/-/green-initiatives-at-local-level-best-practice-from-ukraine>.
- 37 <https://www.unep.org/regions/asia-and-pacific/regional-initiatives/supporting-resource-efficiency/green-economy>.
- 38 <https://www.environment.brussels/state-environment/report-2011-2014/environment-sustainable-city/focus-alliance-emploi-environnement>.
- 39 http://www.cajetina.org.rs/sr/vest/predstavljen_lokalni_plan_za_upravljanjem_otpadom.
- 40 <http://kjpzlatibor.rs/wp-content/uploads/2019/06/Cajetina-brosura-SKGO.pdf>.
- 41 <https://www.cittaslow.org/>.
- 42 https://nws.euocities.eu/MediaShell/media/353-green-web_final.pdf.
- 43 https://ec.europa.eu/environment/europeangreencapital/wp-content/uploads/2012/07/Section-4-Nature-and-biodiversity_Copenhagen.pdf.
- 44 www.euocities.eu | EUROCITIES report on SDGs.
- 45 [Schritt-fuer-Schritt-Zur-fairen-oeffentlichen-Beschaffung.pdf \(femnet.de\)](https://www.femnet.de/Schritt-fuer-Schritt-Zur-fairen-oeffentlichen-Beschaffung.pdf).
- 46 Die SDGs in Bonn. | Bundesstadt Bonn.
- 47 <https://www.strasbourg.eu/education-environnement>.
- 48 <https://euocities.eu/stories/reduce-reuse-and-recycle-to-build/>.
- 49 <https://sustainable-procurement.org/big-buyers/>.
- 50 https://www.c40knowledgehub.org/s/article/How-Oslo-is-driving-a-transition-to-clean-construction?language=en_US.
- 51 <https://nws.euocities.eu/MediaShell/media/Malmo%20construction%20dialogue.pdf>.
- 52 Italy Subnational Best Practices, Climate Scorecard.
- 53 https://webgate.ec.europa.eu/greencitytool/resources/docs/best_practices/Oslo_Climate_Budget_A01.pdf.
- 54 [https://www.thelancet.com/pdfs/journals/lanphl/PIIS2542-5196\(21\)00009-7.pdf](https://www.thelancet.com/pdfs/journals/lanphl/PIIS2542-5196(21)00009-7.pdf).
- 55 <https://www.energiestadt.ch/fr/page-daccueil-2.html>.
- 56 <https://www.energiestadt.ch/fr/cites-de-lenergie-membres-29.html>.
- 57 <https://nws.euocities.eu/MediaShell/media/Amaroussion%20SEAP%20Committee.pdf>.
- 58 https://nws.euocities.eu/MediaShell/media/CoM_CS_Gdynia_final.pdf.

Mobilité et transports | Infrastructures et logement | Emploi, inclusion et économie durable | Sensibilisation et éducation | Services et passation de marchés publics | Stratégies locales en faveur du développement durable /du climat

Comment faire des droits de l'homme une réalité tangible au plus près des citoyens ? C'est l'objectif du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe qui s'attache à promouvoir les droits de l'homme auprès des élus locaux et régionaux, notamment à l'occasion des visites qu'il effectue dans le cadre de son activité de suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale, un traité international ratifié par les 46 Etats membres du Conseil de l'Europe.

La collection des Manuels sur les droits de l'homme s'inscrit dans cette démarche de sensibilisation aux niveaux local et régional. C'est un outil pratique, à l'usage des élus locaux et régionaux et du personnel administratif territorial, qui présente des exemples d'initiatives développées par des collectivités territoriales en indiquant pour chacune d'entre elles, les coordonnées des personnes de contact.

Le **troisième volume du Manuel sur les droits de l'homme** est consacré à l'environnement et au développement durable, car un environnement sûr et sain est une condition préalable à la jouissance de tout type de droits, en particulier face aux défis du changement climatique. Il présente le cadre juridique international des droits de l'homme et de la protection de l'environnement, explique comment les autorités infranationales contribuent à la localisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et couvre les principaux défis rencontrés à cet égard. Ce volume aborde les questions de transports, logement, économie durable, éducation, marchés publics, et stratégies locales pour le développement durable.

Le premier volume de la collection est consacré au droit à la non-discrimination à l'égard des réfugiés, demandeurs d'asiles, migrants, personnes déplacées à l'intérieur d'un pays, Roms et Gens du voyage, et personnes LGBTI. Le second volume est consacré aux droits sociaux : éducation, travail, logement, santé, sécurité sociale et intégration.

Les Manuels sur les droits de l'homme sont téléchargeables gratuitement sur le site internet du Congrès.

www.coe.int/congress-human-rights/fr
congress.monitoring@coe.int

PREMS 12/222

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il compte 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est une institution du Conseil de l'Europe, chargée de renforcer la démocratie locale et régionale dans ses 46 États membres. Formé de deux chambres – la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions – et de trois commissions, il comprend 612 élus représentant plus de 130 000 collectivités territoriales.



The Congress

Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE